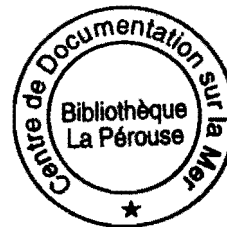


CENTRE NATIONAL  
POUR L'EXPLOITATION DES OCEANS  
C N E X O  
39, Avenue d'Iéna  
75016 PARIS



L'ECONOMIE DE LA MER EN NORMANDIE

---

Etude réalisée par le  
Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques

IFREMER-DERO/EL



OEL03867

Novembre 1974

8

## S O M M A I R E

Introduction .....	3
Principaux résultats de l'étude .....	5
Première partie	
Etude globale de l'économie de la mer en Normandie	
Chapitre 1 : Les activités liées à la mer regroupées par zone d'exploitation .....	11
Tableau récapitulatif .....	12
A - Exploitation en mer .....	15
1°) Les pêches maritimes .....	15
2°) Les algues marines .....	17
3°) Les sables et graviers marins .....	17
B - Exploitation littorale .....	18
1°) Les activités induites par la pêche et la récolte des algues .....	20
a) Le mareyage .....	20
b) La conserverie .....	21
c) La surgélation .....	22
d) Le traitement des algues .....	23
2°) L'exploitation du milieu marin local .....	24
a) La conchyliculture .....	24
b) La thalassothérapie .....	24
c) L'aquaculture .....	26
3°) L'exploitation du site maritime .....	27
a) Les activités portuaires .....	27
b) La construction navale .....	28
c) Les activités industrielles "sur l'eau" ...	32
4°) L'exploitation de la situation littorale .....	36
a) Le tourisme .....	36
b) L'agriculture des primeurs .....	38
Chapitre 2 : Les activités liées à la mer regroupées par secteurs économiques .....	41
Tableau récapitulatif .....	42

Deuxième partie  
Répartition géographique en Normandie  
des activités liées à la mer

Les pêches maritimes et le mareyage .....	47
La transformation des produits de la pêche .....	51
La conchyliculture et l'exploitation des gisements naturels de coquillages .....	53
L'exploitation des algues et des sables marins .....	57
L'activité des ports maritimes .....	59
La construction navale .....	63
Les activités industrielles sur l'eau .....	67
Les activités tertiaires maritimes .....	71
Le tourisme .....	75
L'agriculture littorale .....	77

Annexe méthodologique et statistique

- Les pêches maritimes .....	81
- La conserverie .....	83
- La conchyliculture .....	85
- La thalassothérapie .....	87
- Les droits de ports et taxes sur la pêche .....	89
- Les services techniques des ports - Armement au commerce ....	93
- La construction navale .....	95
- Les industries sur l'eau .....	97
- Les activités tertiaires maritimes .....	107
- Le tourisme .....	109

## I N T R O D U C T I O N

Le littoral de Normandie présente un contraste entre l'ensemble diversifié de ses côtes et le complexe portuaire d'échelle européenne de la Basse-Seine, dominé par le port du Havre, port en eau profonde le plus avancé de l'Europe du Nord, étendu à l'avenir par le terminal d'Antifer, appuyé sur une vaste zone industrielle et un riche hinterland relié à la région parisienne.

Il en résulte, en Normandie, sur le plan économique, un développement exceptionnel des activités industrielles et tertiaires à caractère maritime, alors que les autres ressources liées à la mer, telles que les activités primaires et le tourisme, y apparaissent relativement faibles. Ce contraste se situe géographiquement entre la Haute-Normandie, puissante région à vocation industrielle, et la Basse-Normandie aux activités littorales beaucoup plus diversifiées.

Le Centre National d'Exploitation des Océans a chargé le BIPE d'évaluer ces différentes activités qui sont liées au littoral normand. L'étude se fonde sur les mêmes principes que la précédente étude du littoral de Bretagne (1) : sources statistiques, méthodes d'évaluation, année de référence. L'analyse distingue les activités qui correspondent à une exploitation en mer (pêches, extraction d'algues et de sables marins), des activités proprement littorales ; activités induites par la pêche (commercialisation et transformation), activités d'exploitation du milieu marin local (conchyliculture, thalasso-thérapie, aquaculture), activités liées au site maritime et à la situation littorale (tourisme et agriculture des primeurs).

---

(1) L'Economie de la mer en Bretagne (mars 1973)

L'étude des activités liées au site maritime apparaît très développée pour la Normandie, où se localisent le complexe industriel portuaire de Basse-Seine, Caen et Cherbourg : activités de trafic maritime, construction et réparation navale, "industries sur l'eau" de Seine-Maritime (plates-formes de raffinage et de transformation du pétrole, industries lourdes portuaires, traitement des produits agricoles importés) et activités tertiaires maritimes. Pour analyser ces ressources, qui sont mesurées en valeur ajoutée, il a été nécessaire d'effectuer un recensement des établissements dans les zones portuaires, de leur effectif, pour situer ensuite la valeur des activités par comparaison à des structures de secteur.

L'étude prend pour base générale d'évaluation l'année 1970 pour laquelle on dispose d'un ensemble d'informations et qui est également l'année de base des travaux préparatoires du VIIe Plan. Cependant, chacune des activités a été située, au cours des chapitres, dans son contexte économique récent. Une étude prospective, telle que la seconde phase d'étude de l'Economie de la mer en Bretagne (perspectives 1985, novembre 1974), permettrait également d'analyser les évolutions à moyen et long terme, considérant les contraintes et les facteurs favorables aux activités.

L'étude du littoral de Normandie a été faite par Mlle Thoué chargée de la recherche des informations, et par Mlle Genty, sous la direction de Mme Guiriec, directeur d'études au BIPE.

Ce type d'étude régionale, qui est une évaluation économique des activités dépendantes de la mer, n'avait pas été entrepris jusqu'à présent. Il peut apporter une contribution utile au moment où s'élaborent les schémas d'aménagement du littoral. En général, ces études permettent de mieux comprendre les éléments de force économique de chaque littoral et de comparer les situations relatives et les concurrences des régions maritimes en France.

## PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE

---

### - Analyse globale :

Les activités littorales dominantes en Normandie sont les activités industrielles sur l'eau, qui représentent les 2/3 des ressources liées à la mer : plates-formes de raffinage et de transformation du pétrole en Basse-Seine, industries lourdes portuaires (engrais, métallurgie, grosse mécanique, cimenterie) et industries de transformation des produits agricoles importés.

Au second rang, mais d'une valeur très inférieure (1/10e des ressources littorales), nous trouvons les activités de trafic portuaire.

Au troisième rang, les activités tertiaires maritimes liées aux industries (entrepôts, stockage et services aux entreprises).

Au quatrième rang, la construction navale, qui comprend l'arsenal de Cherbourg et, d'autre part, des chantiers de construction et de réparation navale liés au trafic maritime.

Au cinquième rang, le tourisme, dont l'activité se répartit également sur les côtes des trois départements maritimes de Normandie.

Au sixième rang, les pêches (principalement poissons de fond et morue), dont les activités induites de mareyage et de conserverie sont faibles.

Les autres activités représentent des valeurs très limitées dans les ressources du littoral normand : l'agriculture des primeurs, le traitement des algues (lichens surtout importés de Bretagne et de l'étranger), les activités liées au milieu marin local (thalassothérapie et conchyliculture).

L'économie de la mer en Normandie est donc fondée sur les activités industrielles et commerciales, tandis que les activités primaires apparaissent faibles, si ce n'est négligeables (5 % de l'ensemble des ressources).

- Analyse par secteurs géographiques :

La Seine-Maritime réunit par elle-même plus de 80 % des ressources littorales de Normandie, en raison du complexe industriel de la Basse-Seine et des activités associées aux ports (tertiaire maritime, services des ports, armement, location d'équipements portuaires, réparation et activités annexes de construction navale) qui sont particulièrement développées dans les ports autonomes de Rouen et du Havre. Les autres activités, de tourisme, de pêche et de transformation de la pêche y apparaissent marginales (6 % des ressources liées à la mer dans le département).

Le Calvados entre pour 9 % dans les ressources littorales de Normandie. L'activité dominante y est l'industrie lourde portuaire (les 2/3) avec le complexe sidérurgique de Caen, suivie du tourisme, qui se répartit dans les trois grandes zones d'attraction de la Côte Fleurie, la Côte de Nacre et du Bessin. Les autres activités sont peu développées, pêche et activités liées aux ports.

La Manche représente également 9 % des ressources littorales de Normandie. L'arsenal de Cherbourg donne à la construction navale une place dominante dans la région (plus de 40 %). Le tourisme et l'agriculture des primeurs se placent à égalité, au second rang des activités liées à la mer. Ensuite, nous trouvons l'industrie de traitement des algues, la pêche et la thalassothérapie. Les autres activités sont peu développées : la conchyliculture, les activités industrielles et tertiaires maritimes, et le trafic portuaire.

°  
° °

A partir des informations rassemblées et des comptes économiques relatifs aux régions de Haute et Basse Normandie, nous estimons que la valeur ajoutée par l'ensemble des activités littorales repré-

sente en Normandie 11 % de la Production Intérieure Brute locale (1). Nous ne retenons que les activités directement liées à la mer : activités primaires, industrielles et tertiaires, dépendantes du site maritime, ressources tirées du milieu marin et transformées localement.

L'incidence globale de la mer est certainement plus large si l'on considère que ces activités induisent elles-mêmes tout un ensemble d'autres productions, liées aux revenus des personnes ayant une activité maritime.

---

(1) Pour situer ce chiffre, on se reportera au tableau en fin d'ouvrage relatif à la valeur ajoutée par les activités économiques en France.



Première partie

ETUDE GLOBALE DE L'ECONOMIE DE LA MER EN NORMANDIE

## Chapitre 1

### LES ACTIVITES LIEES A LA MER REGROUPEES PAR ZONE D'EXPLOITATION

En Normandie, les ressources exploitées en mer représentent un chiffre d'affaires de 140 millions de francs. A l'exception des algues et des sables marins qui sont exploités à proximité du littoral ou en baie de Seine (0,5 million de francs de chiffre d'affaires), ces produits sont la plupart recherchés loin des côtes normandes : pêche fraîche au large de la Manche, grande pêche dans le Nord de l'Atlantique (spécialement morue).

Les ressources exploitées sur le littoral, d'autre part, atteignent une valeur de près de 4 milliards de francs, mais sont constituées d'activités très différentes que nous avons regroupées en fonction de facteurs maritimes :

- Les activités de transformation industrielle, induites par la pêche et la récolte des algues : elles créent une valeur ajoutée de 76,4 millions de francs au bénéfice de l'économie normande.

- Les activités d'exploitation du milieu marin local, conchyliculture et thalassothérapie : elles représentent un chiffre d'affaires de l'ordre de 17 millions de francs.

- Les activités liées au site maritime : l'ensemble de ces activités apporte une valeur ajoutée de près de 3,6 milliards de francs à l'économie normande. Les activités de transformation industrielle et les activités tertiaires qui y sont liées, que nous appelons activités "sur l'eau", dont l'implantation en zone littorale est essentiellement conditionnée par la présence des ports de commerce, représentaient en 1970 une valeur ajoutée estimée à près de 3 milliards de francs. Par ailleurs, le trafic portuaire, les arsenaux et la construction navale, ainsi que la réparation navale, représentaient une valeur ajoutée proche de 730 millions de francs.

Activités liées à la mer par zone d'exploitation

Année 1970

	Chiffre d'affaires (1) (en millions de francs)	
<u>A - Exploitation en mer</u>		
1°) Pêche .....		140,7
- poissons .....	118,3	
- crustacés .....	7,5	
- mollusques .....	14,9	
2°) Algues marines .....		0,5
Sables et graviers marins .....		-
		<hr/>
Sous-total .....		141,2
<u>B - Exploitation littorale</u>		
1°) Activités induites par la pêche et la récolte des algues (2)		76,4
a) Mareyage .....	11,5	
b) Conserves de poissons .....	29,0	
c) Surgélation .....	7,5	
d) Traitement des algues .....	28,4	
2°) Exploitation du milieu marin local .....		17,5
a) Conchyliculture .....	5,0	
b) Thalassothérapie (3) .....	12,5	
c) Aquaculture .....	experimental	
3°) Exploitation du site maritime (2) .....		3 599,1
a) Activités portuaires .....		402,1
- droits de ports (jauges et marchandises) .....	85,7	
- droits sur trafic passager .....	4,4	
- taxes sur la pêche .....	2,1	
- services techniques des ports .....	125,5	
- armement au commerce .....	134,9	
- locations d'équipement pour tiers .....	49,5	

- Les activités liées à la situation littorale , tourisme et agriculture des primeurs: elles représentent un chiffre d'affaires de 285 millions de francs.

Entre ces activités se posent localement des problèmes de développement et, dans certains cas, de "compatibilité écologique", qui n'entrent pas dans l'objectif de cette étude, mais qui pourraient être analysés dans le cadre d'une étude prospective.

A - EXPLOITATION EN MER

Parmi les activités dont l'exploitation se situe en mer, ont été retenues la pêche et la récolte d'algues marines. L'extraction des sables et graviers marins se pratiquait uniquement à l'échelle artisanale jusqu'en 1970, et aucune statistique officielle de production n'était recensée à cette époque. Nous ne retenons cette activité qu'en raison des perspectives d'avenir qu'elle offre.

1°) Les pêches maritimes

Au cours de l'année 1970, la production des pêches maritimes, à laquelle est associée la production des coquillages pêchés sur des gisements naturels, a été la suivante, évaluée au débarquement :

	Quantités (en tonnes)	Valeurs hors taxes <sup>°</sup> (en milliers de F)
Poissons (1) .....	56 760	118 282
Crustacés .....	1 452	7 466
Coquillages (2) .....	6 799	14 926
Total .....	65 011	140 674

(1) Poissons frais, congelés et surgelés en mer, morue  
 (2) Gisements naturels  
 ° Produits exonérés de la T.V.A.  
 Source : Secrét. de la Marine Marchande ; Direction des pêches maritimes

Comme dans le cas de l'étude sur la production des pêches en Bretagne, nous retenons cette valeur de vente de la production comme indicateur de l'activité, étant donné les incertitudes d'appréciation de la valeur ajoutée pour la pêche jusqu'à ce jour.

Poissons débarqués en Normandie en 1970		
	Quantités (en tonnes)	Valeurs hors taxes (en milliers de F)
Harengs .....	5 590	6 115
Maquereaux .....	4 533	5 013
Sardines fraîches .....	161	138
Sprats .....	502	239
Divers saisonniers .....	8	8
S/total poissons pélagiques .....	<u>10 794</u>	<u>11 513</u>
Morues congelées .....	2 153	6 035
Morues salées .....	<u>20 849</u>	<u>46 777</u>
S/total morues .....	23 002	52 812
Poissons nobles .....	14 363	36 032
Poissons communs .....	<u>8 601</u>	<u>17 925</u>
S/total poissons de fond	22 964	53 957
Total .....	<u>56 760</u>	<u>118 282</u>
Source : Secrétariat de la Marine Marchande Direction des pêches maritimes		

Les quantités indiquées dans le tableau ci-dessus ne sont pas absolument représentatives des proportions actuelles de ces ressources. En particulier, les quantités de hareng pêché étaient stables avant 1970 mais s'orientent vers la baisse au-delà. La pêche au maquereau est relativement stable avec fluctuations de courte durée. Enfin la production globale de morue est en déclin, en particulier la morue salée.

## 2°) Les algues marines

La valeur globale des algues marines récoltées en 1970 sur les côtes normandes est évaluée à 523 000 francs, soit 408 tonnes d'algues séchées. Cette valeur correspond aux lichens, seule espèce récoltée en Normandie sur les côtes du Cotentin (région de Cherbourg). Néanmoins d'importantes ressources de laminaires (*Laminaria hyperborea*) existent également sur les côtes normandes, mais elles restent inexploitées jusqu'à maintenant faute d'une technique industrielle permettant leur transformation. De petites quantités d'épaves sont récoltées artisanalement dans le Nord-Ouest du Cotentin pour la fumure des terres. Toutefois il n'existe aucune statistique officielle sur les ressources tirées de cette exploitation.

## 3°) Les sables et graviers marins

En 1970, l'extraction des sables et graviers marins était presque inexistante et se pratiquait uniquement de façon artisanale dans l'estuaire de la Seine en vue d'une utilisation strictement locale. Aucune statistique officielle ne recensait cette activité marginale, c'est pourquoi toute estimation de valeur des tonnages extraits s'avère difficile, voire impossible.

Toutefois, après 1970, on a constaté une évolution sensible de la production grâce aux activités de deux sociétés installées au Havre et dans le Calvados qui ont permis, en 1974, l'extraction d'environ un million de tonnes. Il semble toutefois qu'avec l'accroissement des coûts du transport et qu'en dépit de l'aménagement actuel de l'écluse de Tancarville, cet élan soit voué à un ralentissement.

En outre, en 1970, diverses entreprises locales sous contrat avec le port autonome du Havre ont effectué des dragages pour l'élargissement du chenal de la Seine, qui ont permis l'extraction d'environ 1 200 000 tonnes de sables et graviers. Ces matériaux ont été utilisés sur place, pour la construction de digues et aux aménagements du port. Les quantités extraites annuellement dans le chenal sont en régression constante.

## B - EXPLOITATION LITTORALE

Nous distinguons quatre groupes d'activités, selon leur degré et forme de dépendance à l'égard du milieu marin :

1 - Les activités induites par la pêche, mareyage, conserverie et surgélation de poissons, et par l'exploitation des algues, transformation, qui dépendent de facteurs maritimes nationaux et internationaux, certains à caractère écologique, d'autres à caractère économique et politique.

2 - L'exploitation locale du milieu marin et du domaine maritime : la conchyliculture, la thalassothérapie, et pour l'avenir l'aquaculture.

En Normandie la part des ressources tirées de la pêche étant relativement faible, les activités induites sont en conséquence limitées, en particulier par l'absence d'unité importante de production de conserves appertisées et de surgélation de poissons. Au contraire, la transformation des algues est relativement importante, puisqu'en ce qui concerne le traitement des lichens, elle représente 70 % de la production française et concourt à environ 25 % de la production mondiale.

Les activités conchylicoles sont surtout localisées en Basse-Normandie (Caen, Cherbourg). Bien que leur production représente des quantités non négligeables, leur part dans les activités liées à la mer en Normandie reste relativement faible, étant donné l'importance particulièrement prépondérante des industries sur l'eau.

Avec la thalassothérapie, l'ensemble des activités appartenant à ces deux premiers postes ne représentent que 66 % des ressources tirées de la pêche.

En Normandie, les activités maritimes sont donc moins directement liées à l'environnement écologique qu'en d'autres zones littorales, notamment la Bretagne. Au contraire, dans la région normande, l'orientation maritime dépend surtout de facteurs de localisation liés au commerce et aux transports internationaux, qui ont permis l'installation d'industries lourdes et de transformation, contribuant à la plus grande part des revenus du littoral.



3 - Ainsi, le troisième groupe, qui comprend les activités liées au site maritime, activités portuaires, construction navale et les activités industrielles et tertiaires "sur l'eau", représente une valeur ajoutée de près de 4 milliards de francs, soit 87,0 % des ressources totales estimées sur l'ensemble du littoral normand.

4 - Le dernier groupe se rapporte à la situation littorale : tourisme et agriculture des primeurs.

La localisation de la Normandie relativement, peu éloignée de la région Parisienne, en fait une zone privilégiée de tourisme de week-end (mise en relief par l'importance du nombre des résidences secondaires). La part du tourisme dans l'ensemble des ressources liées à la mer reste toutefois modeste, surtout en Haute-Normandie, étant donné la prépondérance des activités industrielles de la région.

1°) Les activités induites par la pêche et la récolte des algues

a) Le mareyage

Selon les informations recueillies au secrétariat de la Marine Marchande, la presque totalité des pêches maritimes va au mareyage et à la consommation en frais. Seule une quantité négligeable de poissons pélagiques (harengs) va à la conserverie.

- Poissons pélagiques :
  - 2 % vendus aux conserveries
  - 98 % vendus par mareyage
- Poissons de fond (nobles et communs) :
  - 100 % vendus par mareyage

Quant aux coquillages et aux crustacés, on estime aussi que la totalité de leur production échappe à la conserverie.

- C'est donc une valeur totale en 1970 de 53,9 millions de francs que la pêche de poissons espèces nobles et communes, apporte au mareyage.
- Les poissons pélagiques représentent une valeur de 11,5 millions de francs allant au mareyage.
- Le mareyage de crustacés sera supposé porter sur une valeur de 7,5 millions de francs.

Au total le mareyage commercialiserait 72,9 millions de francs de produits de la pêche (non compris les coquillages souvent commercialisés par les mêmes canaux que les produits de la conchyliculture).

Nous retenons une marge de 3 % prélevée par le mareyage, proportion admise entre la profession et l'administration, ce qui représenterait 2,2 millions de francs.

D'autre part, il employait, en 1970, 348 salariés dans 87 entreprises selon la statistique de la Marine Marchande (mareyeurs, expéditeurs de poissons). Les états fiscaux 24-60 sur le commerce de gros des poissons et coquillages (NAE 705) en Normandie, en 1970, font apparaître un salaire brut annuel (y compris cotisations salariales) de 7 650 francs par salarié, soit des frais annuels par personne employée de 9 870 francs en tenant compte des charges sociales patronales (+ 29 %). L'ensemble des salaires et charges salariales serait donc de 3,4 millions de francs dans cette profession.

La valeur ajoutée, qui est constituée essentiellement du revenu d'exploitation des entrepreneurs, des salaires et des impôts (les amortissements ne pouvant pas être ici estimés), représenterait donc, pour les revenus et charges, 5,6 millions de francs auxquels s'ajoute la T.V.A. de 5,9 millions de francs (appliquée à la valeur de vente :  $7,5\%$  de  $72,9 + 5,6 = 78,5$  millions de francs) ; soit une valeur ajoutée estimée aux prix intérieurs de 11,5 millions de francs.

#### b) La conserverie

L'industrie se décompose en deux branches d'activité : les conserves appertisées de poissons et les activités de salage, séchage et saurissage de poissons.

##### - Les conserves appertisées :

On trouve un seul établissement à Fécamp, dans le département de Seine-Maritime, spécialisé dans cette activité. Il n'emploie que 28 salariés pour le traitement d'environ 1 millier de tonnes de poisson, uniquement d'espèces pélagiques, selon les statistiques du Secrétariat de la Marine Marchande. L'apport de cette activité à la région Normande représente donc une valeur négligeable.

##### - Les activités de salage, séchage et saurissage :

La Normandie comptait, en 1970, 12 fabriques de salaison et fumaison en Seine-Maritime (Dieppe et Fécamp) et 23 sécheries et fumaisons de morue à Fécamp, premier port morutier de France.

Les fabriques de salaison et fumaison traitaient 2 370 tonnes de poissons demi-brut en 1970 et les sécheries 20 972 tonnes. Depuis cette époque on constate, en ce qui concerne le séchage de la morue, une décroissance régulière des quantités débarquées à Fécamp due au désarmement progressif de la flotte. Toutefois l'activité des entreprises se maintient grâce aux importations en provenance des ports français et étrangers.

En 1969, selon l'enquête du ministère de l'Agriculture, le chiffre d'affaires de la branche d'activité, en France, a été de 170 millions de francs hors taxes. La Normandie employait alors 1 145 personnes dans cette activité, soit  $42,4\%$  de l'effectif national (2 700 personnes) selon les statistiques de la Marine Marchande ; ce qui pouvait correspondre à un chiffre d'affaires local en 1969 de 72,1 millions de francs hors taxes.

En 1970, l'effectif augmente de 24 %, par rapport à 1969 : le chiffre d'affaires peut être estimé à 89,5 millions de francs hors taxes et 96 millions de francs t.t.c.

Si l'on retient pour cette activité une valeur ajoutée d'environ 30 % du chiffre d'affaires (proportion moyenne dans le secteur conserverie de poisson telle que l'indique l'enquête du ministère de l'Agriculture), la valeur ajoutée des activités de salage, séchage et saurissage représente près de 29 millions de francs t.t.c. soit la presque totalité de l'ensemble des activités de conserverie en Normandie.

### c) La surgélation

D'après les informations recueillies auprès de la Fédération Interprofessionnelle de la Congélation Ultra-Rapide (F.I.C.U.R.) on trouve trois sociétés normandes, affiliées au syndicat dont l'activité se définit par le traitement et la commercialisation de produits surgelés dont produits de la mer.

Toutefois, il faut noter que l'une d'elles n'est affiliée que parce que son siège social se trouve à Caen, alors que son usine de transformation est localisée en Bretagne. La seconde, localisée à Dieppe, est spécialisée dans le négoce, et aucune statistique en ce qui concerne l'éventuelle transformation de produits surgelés n'a pu être obtenue pour l'année 1970.

Seul, un établissement installé à Fécamp indique la production d'un tonnage d'environ 3 600 tonnes de lieu noir et cabillaud en 1970. Ce tonnage provenant entièrement d'un apport de quantités pêchées par l'armement Fécampoïse et débarquées localement, est transformé en tranches pannées surgelées (1).

En l'absence d'informations sur la part du chiffre d'affaires de la société correspondant précisément à la transformation du poisson, nous assimilons la valeur ajoutée qu'elle représente à la valeur d'approvisionnement des quantités traitées par catégorie estimée, aux prix 1970, soit 7,5 millions de francs répartis comme suit :

2 340 tonnes de cabillaud à 2 226 francs la tonne :	5,2 millions
1 260 tonnes de lieu noir à 1 870 francs la tonne :	2,3 millions

---

(1) La société de transformation de produits surgelés appartient à la société d'armement qui fournit les tonnages de poisson pour la surgélation. Ce transfert direct entre producteur et transformateur explique que les tonnages débarqués équivalents ne figurent pas dans les statistiques fournies par le secrétariat de la Marine Marchande.

d) Le traitement des algues

Les lichens sont l'unique espèce d'algues traitées en Normandie (dans la presqu'île du Cotentin). Une seule entreprise est engagée dans cette activité pour laquelle les approvisionnements récoltés dans la région (400 tonnes) ne représentent qu'un très faible pourcentage de l'approvisionnement total (4 500 tonnes). En effet les trois quarts de la production française de lichens sont également traités dans cette usine qui en importe, par ailleurs, des quantités non négligeables d'Espagne, du Portugal et du Maroc.

La transformation des lichens en carraghénates est destinée en majorité à l'industrie alimentaire (soit 80 %), l'industrie pharmaceutique et des cosmétiques se partageant de manière égale les 20 autres pour cent.

La valeur ajoutée par l'ensemble de la production des carraghénates en Normandie est assimilée à la différence entre la valeur de vente du produit fini (carraghénates) et le prix de revient de la matière première (prix d'achat des lichens majoré des frais d'approche qui comprennent essentiellement les commissions et intermédiaires, le séchage et le transport).

Sachant, d'une part, que le prix de revient moyen de l'approvisionnement des lichens (d'origine française ou d'importation (1) est de 1 910 francs/tonne et que 4 500 tonnes ont été traitées en 1970, on obtient un prix de revient total de 8,6 millions de francs exonéré de T.V.A.

Sachant, d'autre part, que le coefficient technique de transformation de lichens en carraghénates est de 0,35, on en déduit qu'en 1970, 1 570 tonnes de carraghénates ont été produites à partir des 4 500 tonnes de lichens traités.

Enfin d'après le prix moyen de vente du kg de carraghénate, de 19,6 francs en 1970, nous obtenons une valeur de vente totale hors taxes de 30,8 millions de francs à laquelle nous ajouterons 20 % de T.V.A., soit 6,2 millions de francs. De cette valeur de vente, d'un total de 37 millions de francs t.t.c., nous déduisons le prix de revient de la matière première (8,6 millions de francs) pour obtenir une valeur totale de transformation de 28,4 millions de francs que nous assimilons à la valeur ajoutée par le traitement des lichens en Normandie.

---

(1) Approvisionnement 1970 d'origine française : 1 500 tonnes  
 Approvisionnement 1970 importé : 3 000 tonnes

## 2°) L'exploitation du milieu marin local

### a) La conchyliculture

Alors que, en Normandie, les gisements naturels d'huîtres sont quasi inexistantes, au contraire la moitié environ du tonnage produit de moules provient de gisements naturels, localisés principalement dans les régions dieppoise et caennaise.

L'information statistique de production conchylicole est aussi peu fiable en Normandie qu'en Bretagne, étant donné les aléas de la production et l'absence de canaux officiels et contrôlés de commercialisation. C'est pourquoi nous majorons les chiffres officiels de production indiqués par la Direction des pêches maritimes de la Marine Marchande d'un pourcentage de 30 % égal à celui retenu pour la Bretagne pendant la même année, soit :

- pour la production ostréicole :
  - résultat officiel : 2,1 millions de francs
  - valeur retenue : 2,7 millions de francs
- pour la mytiliculture :
  - . gisements naturels : résultat officiel : 0,45 million de francs
  - valeur retenue : 0,60 million de francs
  - . culture : résultat officiel : 1,30 million de francs
  - valeur retenue : 1,70 million de francs

Avec les réserves qui s'imposent sur ces évaluations, ostréiculture et mytiliculture auraient procuré une ressource brute de 5 millions de francs hors taxes à l'économie normande. Le régime d'imposition au forfait de la profession rend difficile une évaluation de la taxation. D'autre part, il ne nous est pas possible d'apprécier la part des consommations intermédiaires nécessaire à la production, et, par différence, la valeur ajoutée qui représente les ressources nettes des charges du secteur.

### b) La thalassothérapie

En 1970, la Normandie comptait trois centres de thalassothérapie. Un quatrième a été ouvert depuis à Deauville. Nous indiquons dans le tableau suivant la fréquentation des centres à l'exclusion de celui de Deauville.

Fréquentation des centres de thalassothérapie en 1970				
	Nombre de journées de cures		Nombre de curistes	
	Externes	Internes	Externes	Internes
Granville ° .....	14 138	70 887	682	961
Trouville ° .....	16 538	-	1 937	-
Siouville (estimé) ....	9 065	-	707	-
Total °° .....	39 741	70 887	3 326	961

Source : ° Direction des centres de thalassothérapie  
 °° Syndicat National des Etablissements de Thalassothérapie

Partant de la valeur des soins pratiqués dans différents établissements pour 1970, nous estimons les dépenses de caractère médical, correspondant au nombre de journées de cures ci-dessus, à 7,0 millions de francs t.t.c. (cf. méthodologie).

En Normandie l'impact économique de l'activité est différemment ressenti suivant la localisation et l'orientation plus ou moins médicale du centre. En effet, Granville se caractérise par une clientèle de malades (en majorité internes) dont les séjours prolongés entraînent une fréquentation hôtelière de visiteurs. Au contraire, à Trouville, la totalité de la clientèle est externe et le centre ne constitue qu'une attraction touristique supplémentaire dans une ville de réputation déjà bien établie par ailleurs.

Les dépenses de soins reçus par les curistes doivent être majorées des dépenses d'hôtellerie concomitantes (hébergement + repas). Pour une dépense journalière évaluée à 50 francs, celles-ci se monteraient à environ 5,5 millions de francs.

Ainsi, la thalassothérapie représenterait globalement un apport de 12,5 millions de francs à l'économie normande.

c) L'aquaculture

En 1970, aucun élevage aquacole n'existait encore en Normandie. Seules quelques expériences étaient pratiquées par le Professeur Lubet dans le domaine de la recherche fondamentale.

Ce n'est qu'à la fin de 1972 que la Société Atlantique de mariculture (la SATMAR) a installé à Gatteville, près de Barfleur, une écloserie qui a produit du naissain d'huîtres, en 1973.

A l'heure actuelle on constate une évolution de cette activité grâce au dynamisme des professeurs de la faculté des Sciences de Caen, de la mission d'aménagement qui cherche à définir une politique de mise en place de l'aquaculture, et grâce enfin à des groupements privés de conchyliculteurs qui proposent des projets régionaux.

Dès maintenant on prévoit la réalisation de plusieurs expériences pilotes au cours des cinq prochaines années.



### 3°) L'exploitation du site maritime

#### a) Les activités portuaires

Les activités portuaires sont à l'origine de trois sources de revenus directs pour la région : il s'agit des droits de ports, des droits sur le trafic passager et des taxes sur la pêche qui, perçues dans la plupart des cas par les Chambres de Commerce et d'Industrie ou les ports autonomes, servent à entretenir et à moderniser les équipements portuaires.

Les droits de ports sont composés de taxes sur les navires et sur les marchandises embarquées ou débarquées (1) ; ces droits, pour l'ensemble des ports normands, ont atteint la somme de 85,7 millions de francs.

Les droits sur le trafic passager sont perçus sur l'armement par le service des douanes qui en reverse les deux tiers du montant aux Chambres de Commerce et d'Industrie, ou aux ports autonomes. Pour l'ensemble des ports de passagers normands, ces droits ont atteint la somme de 4,4 millions de francs en 1970.

Les taxes sur la pêche sont également perçues par les Chambres de Commerce et d'Industrie à un taux qui varie entre 1,30 et 2 % de la valeur du poisson débarqué suivant les ports soit, pour l'année 1970, 2,1 millions de francs.

Le trafic des ports correspond également à 97,3 millions de francs de salaires bruts, soit 125,5 millions de francs de frais de personnel qui ont été versés en 1970 au personnel des ports maritimes, des services de pilotage et phares et balises (4 080 personnes).

L'armement au commerce (long cours, cabotage, navigation côtière, remorquage et sauvetage, Compagnie Transatlantique) occupait 5 628 salariés, en 1970, en Normandie. Il a été versé 104,5 millions de francs de salaire brut, soit 134,9 millions de francs de frais de personnel.

---

(1) Voir le détail de cette taxe dans le chapitre Méthodologie.

En outre, les ports autonomes de Rouen et Le Havre qui ont à leur disposition un équipement spécialisé de levage et emmagasinage portuaire et de dragage (uniquement Rouen) tirent des recettes de locations d'équipement portuaire pour tiers, qui se sont élevées en 1970 à :

Rouen	: recettes d'outillage et location de hangars:	13,0 millions de F
	dragage pour le compte de tiers	: 13,6 millions de F
	Total	: 26,6 millions de F
Le Havre	: recettes d'outillage et location de hangars:	22,9 millions de F
	TOTAL	: 49,5 millions de F

Cette activité s'est rapidement développée dans les deux villes, au début des années 70. En 1973, on constatait par rapport à 1970, un accroissement des recettes de 68,4 % et 59,4 % respectivement pour chacun des deux ports.

#### b) La construction navale

En Normandie, ce secteur groupe un arsenal de la Marine Nationale à Cherbourg, des chantiers de moyenne dimension pour les constructions en acier et la réparation navale, quelques petits établissements (chantiers de construction en bois et plaisance, y compris construction en plastique) et de nombreuses entreprises à activités diverses travaillant directement à la construction ou la réparation navale (moteurs, appareils de navigation, voilerie, etc.).

#### - La construction en acier et les arsenaux :

Nous disposons de sources d'information globale et analytiques, qui se corroborent. Selon les états fiscaux 24-60 de l'année 1970, cette activité comprenait 11 établissements (Calvados deux, Manche cinq, Seine-Maritime quatre) employant 8 013 salariés. L'analyse par chantier ne fait apparaître que les chantiers les plus importants, qui regroupent cependant la majorité des effectifs.

	Effectifs
<u>Arsenaux (1)</u>	
Cherbourg : construction de sous-marins .....	5 000
<u>Moyens chantiers (2)</u>	
Ateliers et chantiers du Havre, au Havre .....	1 020
Construction mécanique de Normandie, à Cherbourg	1 310
Ateliers et chantiers de la Manche, à Dieppe ....	280
Total .....	7 610
Sources : (1) Délégation Ministérielle pour l'Armement Conférence de l'Ingénieur Général Carette au CHEAr, octobre 1971 (2) Rapport du VIe Plan	

Selon les états fiscaux 24-60, les 8 013 salariés ont reçu 107,3 millions de francs de salaires bruts, en 1970. Si nous y ajoutons les cotisations sociales patronales (+ 29 %), l'ensemble des frais de personnel représente 138,4 millions de francs en 1970.

A partir de ces informations et en utilisant les ratios de gestion de la construction navale publiés par l'I.N.S.E.E. (cf. méthodologie), nous estimons la valeur ajoutée des arsenaux et de la construction des moyens chantiers, comme suit.

Pour l'arsenal en retenant, en 1970, un effectif de 5 000 personnes, auquel correspondraient des frais de personnel de 86,5 millions de francs, nous obtenons deux possibilités de valeur ajoutée :

. 128,5 millions de francs d'après la valeur ajoutée par salarié dans la construction de bâtiments de guerre.

. 112,3 millions de francs d'après le quotient frais de personnel/valeur ajoutée des entreprises de plus de 2 000 salariés, toutes activités.

Nous retenons donc une valeur ajoutée hors taxes de 120 millions de francs (estimation moyenne), qui correspondrait à un chiffre d'affaires, en 1970, de 375 millions de francs (valeur ajoutée/chiffre d'affaires construction de bâtiments de guerre = 0,32).

Pour les moyens chantiers comprenant un effectif de 3 013 personnes et 52,0 millions de francs de frais de personnel, nous obtenons ces possibilités de valeur ajoutée :

- . 94 millions de francs, d'après la valeur ajoutée par salarié dans la construction de navires de commerce

- . 67 millions de francs, d'après le quotient moyen frais de personnel/valeur ajoutée des entreprises jusqu'à 2 000 salariés, toutes activités

- . 67,5 millions de francs, d'après le quotient frais de personnel/valeur ajoutée des entreprises de construction de navires de commerce et autres

- . 60,5 millions de francs, d'après le quotient frais de personnel/valeur ajoutée des entreprises de réparation navale.

Il semble vraisemblable, compte tenu de l'activité complexe de ces chantiers et de leur taille, que la valeur ajoutée se situe à 75 millions de francs hors taxes, correspondant à un chiffre d'affaires de l'ordre de 153 millions de francs (valeur ajoutée/chiffre d'affaires des entreprises de 1 000 à 1 999 salariés = 0,59).

L'ensemble des chantiers de fabrication et réparation en acier, arsenaux et chantiers privés représenteraient donc une valeur ajoutée de 195 millions de francs en Normandie en 1970.

- La construction en bois et industries nautiques :

Selon les états fiscaux 24-60, ce secteur (N.A.E. 253) comprenait en Normandie 19 établissements qui employaient 206 salariés dont le salaire brut a été de 2,1 millions de francs en 1970, soit des frais de personnel de 2,7 millions de francs (+ 29 % de cotisation sociale patronale). Compte tenu des coefficients de gestion de l'I.N.S.E.E. pour cette taille d'entreprise (cf. méthodologie), la valeur ajoutée, hors taxes, serait de 3,1 millions de francs et le chiffre d'affaires de 6,9 millions de francs en 1970.

La Fédération des Industries Nautiques indique par ailleurs, qu'en 1970, l'ensemble des établissements normands de construction et de réparation de bateaux de plaisance réalisait un chiffre d'affaires global de 10,9 millions de francs. Ce chiffre d'affaires inclut, en dehors des activités de construction et réparation, celles de gardiennage, entretien, louage et activités annexes (moteur, équipement de bord, voilerie) qui sont normalement recensées dans la nomenclature NAE sous les numéros 255 et 256. Toutefois la construction en bois de bateaux autres que plaisance est très faible en Normandie, l'armement à la pêche étant lui-même restreint ; c'est donc que la plus grande part du chiffre d'affaires calculé d'après la nomenclature NAE 253, ci-dessus, soit 6,9 millions de francs, est attribuable à la construction de bateaux de plaisance. Par ailleurs, le solde, soit environ 50 % du chiffre d'affaires indiqué par la profession, revient à la réparation, au louage et industries annexes, recensé dans les activités ci-après.

- La réparation navale :

Le secteur N.A.E. n° 255 comprend des entreprises de réparation pour les navires en acier, et en bois, les radoubs, cales sèches et docks flottants. Nous supposons qu'il correspond à l'activité d'entretien qui s'exerce dans les ports, notamment au Havre et à Rouen. Il n'existe aucune information professionnelle, en valeur, à ce sujet. Selon les états fiscaux 24-60 ce secteur comptait 34 établissements en Normandie employant 4 643 salariés, dont le salaire brut a été de 59,2 millions de francs en 1970. La Seine-Maritime représente 92,3 % de cette activité en Normandie.

Les frais de personnel étant de 76,5 millions de francs (+ 29 % de cotisation sociale patronale) compte tenu des coefficients de gestion de l'I.N.S.E.E. pour la réparation navale, la valeur ajoutée, hors taxes, serait de 89 millions de francs et le chiffre d'affaires de 158,9 millions de francs en 1970.

- Les activités annexes de la construction navale :

Le secteur N.A.E. n° 256 comprend des fabrications d'équipement, construction de moteurs marins, appareils d'électricité et de radio à bord, appareils de navigation, entreprises de peinture, voilerie et gréement. Selon les états fiscaux 24-60 il comptait 50 établissements, employait 3 062 salariés, dont le salaire brut a été de 25,4 millions de francs en 1970, soit des frais de personnel de 32,8 millions de francs en comprenant la cotisation sociale patronale.

Les coefficients de gestion de l'I.N.S.E.E. pour cette taille d'établissement conduisent à une valeur ajoutée, hors taxes, de 38,1 millions de francs en 1970. La Seine-Maritime représente 87,3 % de cette activité en Normandie.

Dans cet ensemble, les voiliers représentent une très faible part qu'il n'est pas possible d'évaluer ici. Le chiffre d'affaires de cette activité était en effet en 1970 inclus dans celui de la construction et réparation de plaisance suivant les indications fournies par la Fédération des Industries Nautiques. De même, aucun chiffre d'affaires ne peut être avancé pour les shipchangers qui, en Normandie, sont représentés par une multitude de petits établissements (64 recensés) pour lesquels cette activité est marginale.

### c) Les activités industrielles "sur l'eau"

La Normandie, et en particulier la Haute-Normandie, comprise entre la mer la plus fréquentée du globe et la Région parisienne, jouit d'une localisation privilégiée qui a favorisé le développement d'un trafic maritime intense et l'installation d'un complexe industriel qui se classe au tout premier rang en Europe. Cet emplacement de choix est naturellement réservé aux industries importatrices de matières premières (pétrochimie, engrais, bois, etc.) ou exportatrices de produits finis (ciment) et à celles qui ont besoin de grandes quantités d'eau dans leur processus de production (sidérurgie, cimenteries). Nous réservons à l'ensemble de ces industries le titre d'activités industrielles "sur l'eau", en distinguant cependant les activités secondaires et les activités tertiaires induites par l'importation et l'exportation.

Les premières comprennent les raffineries et industries de transformation du pétrole, les industries lourdes portuaires et les industries portuaires de transformation. Les secondes se composent des activités d'entrepôt et de stockage et enfin des autres activités tertiaires maritimes (consignataires, mandataires, courtiers, etc.).

- Les raffineries et industries de transformation du pétrole :

Ce secteur groupe quatre raffineries, deux unités de steam-cracking et deux unités de production de polyéthylène, toutes localisées en Seine-Maritime.

Pour les raffineries, la valeur ajoutée par l'ensemble de la production de ces établissements est assimilée au coût d'exploitation obtenu en déduisant le prix global de la matière première du coût de production. Sachant qu'en 1970 le coût moyen de l'ensemble des productions obtenues par le traitement en raffinerie d'une tonne de pétrole brut était estimé à 143 F la tonne, et que le prix d'achat d'une tonne de pétrole brut était de 93 F, on évalue la valeur ajoutée par tonne traitée à 50 F ; soit une valeur ajoutée totale par les raffineries en Normandie, en 1970, évaluée à 1 715 millions de francs.

En ce qui concerne les unités de steam-cracking, sachant qu'en 1970 le prix d'achat d'une tonne de naphta était de 125 F environ et que la valeur ajoutée par tonne d'éthylène produite était évaluée à 400 F (cf. méthodologie), nous en déduisons pour une capacité totale de production d'éthylène de 300 000 tonnes pour les deux unités de steam-cracking normandes une valeur ajoutée totale de 120 millions de francs environ en 1970.

La valeur ajoutée par les unités de production de polyéthylène est calculée suivant la même méthode que celle employée pour le steam-cracking : le prix d'achat de la matière première, soit l'éthylène, est évalué à 500 F la tonne en 1970 et représente 50 % en moyenne de celui du produit fini. La différence entre le coût de production et le prix de la matière première est donc ici égale au prix de l'éthylène, soit 500 F par tonne traitée. La valeur ajoutée totale par les unités de production de polyéthylène en Normandie en 1970 est ainsi estimée à 57,5 millions de francs.

- Les industries lourdes portuaires :

Ce secteur groupe la sidérurgie, la fabrication d'engrais, (engrais phosphatés), les fabrications de ciment, le traitement du nickel, la grosse mécanique (fabrication d'appareils de levage et manutentions portuaires, fabrication de cuves pour le stockage des hydrocarbures et ateliers de mécanique nautique).

Pour chaque type d'industrie, la liste des établissements dont les activités sont strictement liées à la mer, a été dressée suivant leur taille (nombre de salariés), d'après les informations recueillies auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie dans chaque région. Par ailleurs, les états fiscaux 24-60 indiquent le salaire moyen brut de chaque secteur, ce qui a permis d'estimer, pour l'année 1970, la masse salariale brute totale de chaque établissement retenu, majorée des frais de personnel (+ 29 % de cotisation sociale patronale).

Compte tenu des coefficients de gestion de l'I.N.S.E.E. par activité économique (cf. méthodologie), la valeur ajoutée pour l'ensemble des établissements des différents secteurs pris en compte serait de 363,8 millions de francs auxquels s'ajoute la T.V.A. de 60,3 millions de francs (appliquée suivant les taux correspondant à chaque type de production, cf. méthodologie), soit une valeur ajoutée estimée aux prix intérieurs, de 424,1 millions de francs.

Dans cet ensemble, la sidérurgie occupe la première place (42 % de la valeur ajoutée hors taxes), avec un seul établissement localisé à Caen. Ses perspectives de développement sont maintenant assurées après une période de ralentissement d'activité conjoncturel et elle entraîne actuellement environ 50 % du trafic du port.

La fabrication des engrais vient au second rang (27,5 % du chiffre d'affaires hors taxes), les établissements sont eux dispersés dans trois départements normands avec, néanmoins, une concentration des plus importantes dans la région rouennaise, facile d'accès, par voie maritime et fluviale aux importateurs de phosphates en provenance d'Afrique surtout.

Les cimenteries exportatrices et grandes consommatrices d'eau représentent 15 % de la valeur ajoutée totale du secteur, hors taxes. L'ensemble des autres établissements sont représentés par une unité de traitement de nickel importé et plusieurs sociétés de petite et moyenne taille dont l'activité est liée à la présence des raffineries de pétrole en Seine-Maritime et à la demande en outillage des ports (15,5 % de la valeur ajoutée totale du secteur, hors taxes).

- Les industries portuaires de transformation :

Ce secteur groupe les établissements dont l'activité concerne la transformation ou le conditionnement des produits importés (graines oléagineuses, tourteaux, céréales, café, thé, bois, pâtes à papier).

Comme dans le cas des industries lourdes portuaires, la valeur ajoutée par les établissements liés aux industries portuaires de transformation a été calculée suivant la masse salariale brute de l'ensemble du personnel employé, majorée des frais de personnel, à laquelle ont été appliqués les coefficients de gestion de l'I.N.S.E.E. par taille d'entreprise ou les coefficients calculés par la profession (cf. méthodologie).



La valeur ajoutée pour l'ensemble des établissements des différents secteurs retenus serait de 184,7 millions de francs auxquels s'ajoute la TVA de 34,4 millions de francs (appliquée suivant les taux correspondant à chaque type de production, cf. méthodologie) ; soit une valeur ajoutée estimée aux prix intérieurs, de 219,1 millions de francs.

Dans cet ensemble, les établissements fabriquant du papier et de la pâte à papier au nombre de quatre, concentrés en Seine-Maritime, ont été retenus à cause de l'importance de leurs importations de bois et pâte en provenance des pays nordiques. Ils représentent non moins de 78,5 % du total de la valeur ajoutée, hors taxes, des industries portuaires de transformation retenues et fabriquent 45 % de la production totale de papier journal en France.

Cette activité en Normandie dépasse en importance celles apportées par la fabrication des engrais phosphatés.

Le travail des bois importés occupe une place non négligeable dans le cadre des industries portuaires de transformation normandes (13 % de la valeur ajoutée hors taxes) et joue un rôle de première importance en France. Il s'agit essentiellement de bois exotiques et nordiques. Les entreprises retenues dans cette rubrique ne tiennent pas compte des activités induites de fabrication d'objets finis à partir de ces bois importés. Tous les autres établissements s'occupent uniquement de conditionnement de produits agricoles (denrées alimentaires et aliments du bétail). Il s'agit d'un nombre relativement important de petites et moyennes entreprises, il ne représente que 8,5 % de l'ensemble des valeurs ajoutées hors taxes du secteur.

- Les activités tertiaires maritimes :

Elles comprennent les activités d'entrepôt et de stockage et toutes les activités de services aux entreprises liées au transit maritime, y compris les assurances et la manutention.

En ce qui concerne les activités d'entrepôt et de stockage, la masse salariale brute de l'ensemble du personnel employé, majorée des frais de personnel a été évaluée, comme pour les activités précédentes, d'après le salaire moyen brut indiqué dans les états fiscaux 24-60 pour chacun des secteurs retenus. Aucun coefficient de gestion n'a été fourni par l'I.N.S.E.E. dans le cas de ces activités ; nous retenons donc uniquement les frais de personnel afférents aux 3 150 employés recensés dans ce secteur, soit un total pour 1970 de 56,0 millions de francs.

Les autres activités tertiaires maritimes regroupent les commissionnaires agréés en douanes, les transitaires et consignataires, les auxiliaires de transports maritimes (courtiers, agences et transitaires maritimes), les entreprises de manutention et les compagnies d'assurances maritimes.

L'ensemble de ces activités occupait 8 670 salariés en 1970 en Normandie. Leurs établissements ont versé 217,2 millions de francs de salaires bruts, soit 280,1 millions de francs de frais de personnel.

L'importance de ces activités est le résultat de la taille des ports et de l'intensité de leur trafic, particulièrement les ports autonomes de Seine-Maritime.

#### 4°) L'exploitation de la situation littorale

##### a) Le tourisme

Le tourisme proprement dit correspond aux séjours de vacances des touristes français et étrangers, également aux séjours de week-end. Il comprend principalement des dépenses de consommation des ménages, une faible part de dépenses d'investissement des ménages, des administrations et des entreprises privées.

Les informations statistiques obtenues pour les départements normands, et que nous indiquons dans le tableau suivant, incluent les déplacements à titre professionnel "tourisme d'affaires", relativement importants en Normandie à cause des zones de concentration industrielle en Seine-Maritime et au Calvados, et de la proximité du littoral en tous points de la Manche.

Cette part de tourisme correspond essentiellement à l'hôtellerie, et aucun pourcentage officiel n'a été fourni qui permette de séparer l'importance des dépenses qui lui sont spécifiques par rapport au total. On sait seulement qu'au niveau national elles représentent 20 % du chiffre d'affaires de la branche tourisme. En outre, le Calvados bénéficie d'un apport, non négligeable, de ressources induites par le tourisme de congrès qui est représenté par des journées d'hébergement par an à Deauville. Cette part est également incluse dans l'ensemble des dépenses évaluées pour la région du Calvados littoral.

Les ressources apportées à l'économie normande par le tourisme en tant qu'activité liée à la mer, doivent être mesurées en retenant les facteurs suivants :

- consommation des touristes séjournant en zone littorale à l'exclusion des séjours à l'intérieur, mais y compris le tourisme itinérant qui est évalué en Normandie à 90 % du tourisme d'hôtellerie ;
- dépenses directes de consommation durant la période de loisir : hébergement, nourriture, transports et autres dépenses courantes.

Nous excluons les dépenses indirectes du tourisme, qui ont lieu pour la plupart avant le déplacement et correspondent à des produits industriels étrangers à la Normandie : matériels d'équipement touristique, caravanes, achat et entretien de voiture (pour une partie), etc. Ces dépenses indirectes représentent 55 % du chiffre d'affaires de la branche tourisme, évaluée au plan national. Cette conception des comptes du tourisme n'a de signification qu'au plan national ; de même la notion de valeur ajoutée par le tourisme, qui résulte de la différence entre toutes les dépenses du tourisme et l'ensemble des consommations de produits par le tourisme.

Les statistiques et renseignements fournis par les délégations régionales du Commissariat Général au Tourisme ont permis l'évaluation des dépenses totales par type d'hébergement sur la zone littorale des départements normands (cf. méthodologie).

Dépenses de consommation directe en zone littorale, en 1970			
	Dépense/ jour/personne (francs)	Fréquentation (milliers de journées)	Dépenses totales (milliers de F)
Hôtels ou pensions . . . . .	65	942	61 230
Location meublée . . . . .	20	1 440	28 800
Résidence secondaire . . . . .	18	5 634	101 412
Chez parents ou amis . . . . .	14	2 140	29 960
Camping . . . . .	14	1 630	22 820
Autres modes . . . . .	14	320	4 480
Total . . . .		12 106	248 702
dont : - domiciliés en Normandie . . . . .	13	2 041	26 533
- domiciliés hors Normandie . . . . .		10 065	222 169

Pour notre évaluation finale de l'apport du tourisme littoral à l'économie de la Normandie, nous excluons les touristes domiciliés en Normandie, qui représentent un faible supplément de ressources à l'économie normande dans leur activité touristique (part importante des dépenses alimentaires, résidence importante chez parents et amis).

Nous déduisons également les dépenses de résidence que nous avons précédemment imputées à la thalassothérapie (5 500 000 francs - 3 500 000 francs (1) = 2 000 000 francs).

La dépense directe des touristes extérieurs à la Normandie et séjournant en zone littorale serait ainsi de 220,2 millions de francs.

Nous n'effectuons pas d'évaluation de l'apport à l'économie normande des dépenses d'investissement, qui sont liées au tourisme (achat et entretien de matériels et investissement immobilier).

#### b) L'agriculture des primeurs

En Haute-Normandie on ne trouve pas en bordure littorale de cultures pour lesquelles un climat maritime soit particulièrement nécessaire. Au contraire, la Basse-Normandie possède plusieurs secteurs légumiers, en particulier dans le département de la Manche, qui bénéficient à la fois du climat et des terrains sablonneux particulièrement favorables; mais les superficies en cultures (environ 7 000 ha) restent loin derrière celles de la Bretagne. Toutefois, le département de la Manche est le premier centre de production de carottes en France. Nous avons retenu le chiffre d'affaires de 64,3 millions de francs, qui se répartit comme suit entre les diverses productions locales.

---

(1) Dépenses de résidence en internat à Granville.

	Chiffre d'affaires (en milliers de francs)	
	1970	1973 °
Pommes de terre-primeurs .....	954	3 355
Total légumes .....	63 360	81 731
dont : carottes .....	41 925	38 313
choux-fleurs .....	2 900	6 460
poireaux .....	8 400	6 498
autres (persil, salades, salsifis) .....	10 135	30 460
 Total .....	 64 314	 85 086

° Y compris les jardins familiaux dont la part est particulièrement importante en Normandie

On constate une croissance moyenne d'environ 3 % par an entre 1970 et 1973 du chiffre d'affaires total pour l'ensemble des cultures légumières de plein champ, malgré un déclin sensible de la culture de la carotte, après une période très prospère due aux publicités médicales en sa faveur.

Il faut noter également l'intérêt en Normandie des zones littorales pour l'élevage des ovins de prés-salés (baie du Mont Saint-Michel).

## Chapitre 2

### LES ACTIVITES LIEES A LA MER REGROUPEES PAR SECTEURS ECONOMIQUES

L'objet de ce mode d'approche est de faire valoir la répartition des ressources par nature d'activité, primaire, secondaire, tertiaire, en attirant l'attention sur la disparité des évolutions. Il serait erroné, en effet, de considérer l'année 1970 comme représentative de l'importance relative des activités à l'avenir, dans l'économie normande. Nous nous limiterons à un commentaire du tableau récapitulatif qui suit.

#### - Le secteur primaire :

Les activités primaires ne représentent en Normandie qu'un chiffre d'affaires de 210 millions de francs, et connaissent aujourd'hui une quasi-stagnation. Le développement de l'agriculture des primeurs, limité par la superficie cultivable, est lié à l'organisation de la profession et au dynamisme de la commercialisation. Les activités de pêche et de conchyliculture sont tributaires de facteurs écologiques et, en ce qui concerne la morue, de limitation de zones de pêche par l'imposition des droits de la mer. L'aquaculture apparaît actuellement comme le secteur le plus prometteur étant donné l'état des expériences actuelles et les projets en cours, mais il est trop tôt pour présumer de l'avenir.

#### - Le secteur secondaire :

Ce secteur présente une valeur ajoutée de près de 3 milliards de francs en 1970. Il est l'axe principal de développement en Normandie grâce à l'importance des industries "sur l'eau", essentiellement pétrochimie et industries lourdes portuaires. Le dynamisme du complexe industriel de Basse Seine et le potentiel important de l'installation d'industries nouvelles dans une zone non saturée, tant par les superficies réservées à l'industrie sur les rives de la Seine que par la capacité des ports (aménagement en cours de structures portuaires susceptibles d'accueillir les super-pétroliers) assurent à cette région normande un avenir d'importance nationale.

Activités regroupées par secteurs économiques

Année 1970

	Chiffre d'affaires (1) (en millions de francs)	
<b>Secteur primaire</b>		
Pêche de poissons et crustacés .....	125,8	
Conchyliculture et exploitation de gisements naturels .....	19,9	
Récolte des algues marines .....	0,5	
	<hr/>	
Sous-total .....	146,2	
Agriculture des primeurs .....	64,3	
Total secteur primaire ..		210,5
<b>Secteur secondaire (2)</b>		
Conserves de poissons et surgélation à terre .....	36,5	
Traitement des algues .....	28,4	
Arsenaux .....	120,0	
Construction navale privée .....	205,2	
Activités industrielles sur l'eau .....	2 535,7	
Total secteur secondaire		2 925,8
<b>Secteur tertiaire</b>		
Mareyage (2) .....	11,5	
Services des ports maritimes (3) .....	217,7	
Armement au commerce (3) .....	134,9	
Location d'équipements pour tiers .....	49,5	
Activités tertiaires maritimes (3) .....	336,1	
	<hr/>	
Sous-total .....	749,7	
Thalasso thérapie .....	12,4	
Dépenses directes des touristes .....	220,2	
	<hr/>	
Sous-total .....	232,6	
Total secteur tertiaire		982,3
		<hr/>
TOTAL .....		4 118,6
<p>(1) Aux prix intérieurs                  (2) Valeur ajoutée                  (3) Frais de personnel</p>		

- Le secteur tertiaire :

D'une valeur globale de 982 millions de francs, les activités tertiaires ont un développement lié avant tout au dynamisme des ports par lesquels, en Haute Normandie, transite près du tiers du trafic maritime français.

La localisation des centres touristiques normands à des distances relativement modérées de la Région parisienne fait du littoral une zone privilégiée de résidences secondaires avec prépondérance des ressources liées au tourisme de week-end.



Deuxième partie

REPARTITION GEOGRAPHIQUE EN NORMANDIE DES ACTIVITES LIEES A LA MER

## LES PECHES MARITIMES ET LE MAREYAGE

---

La pêche, en Normandie, représente une activité d'importance secondaire malgré la place nationale du port de Fécamp, premier port morutier de France dont les ressources sont en baisse régulière, surtout depuis 1970, parallèlement au désarmement progressif de la flotte.

Sur l'ensemble du littoral normand, les activités de pêche fraîche au large et pêche côtière s'exerçant traditionnellement dans des structures artisanales se répartissent de manière sensiblement égale entre les trois départements du littoral.

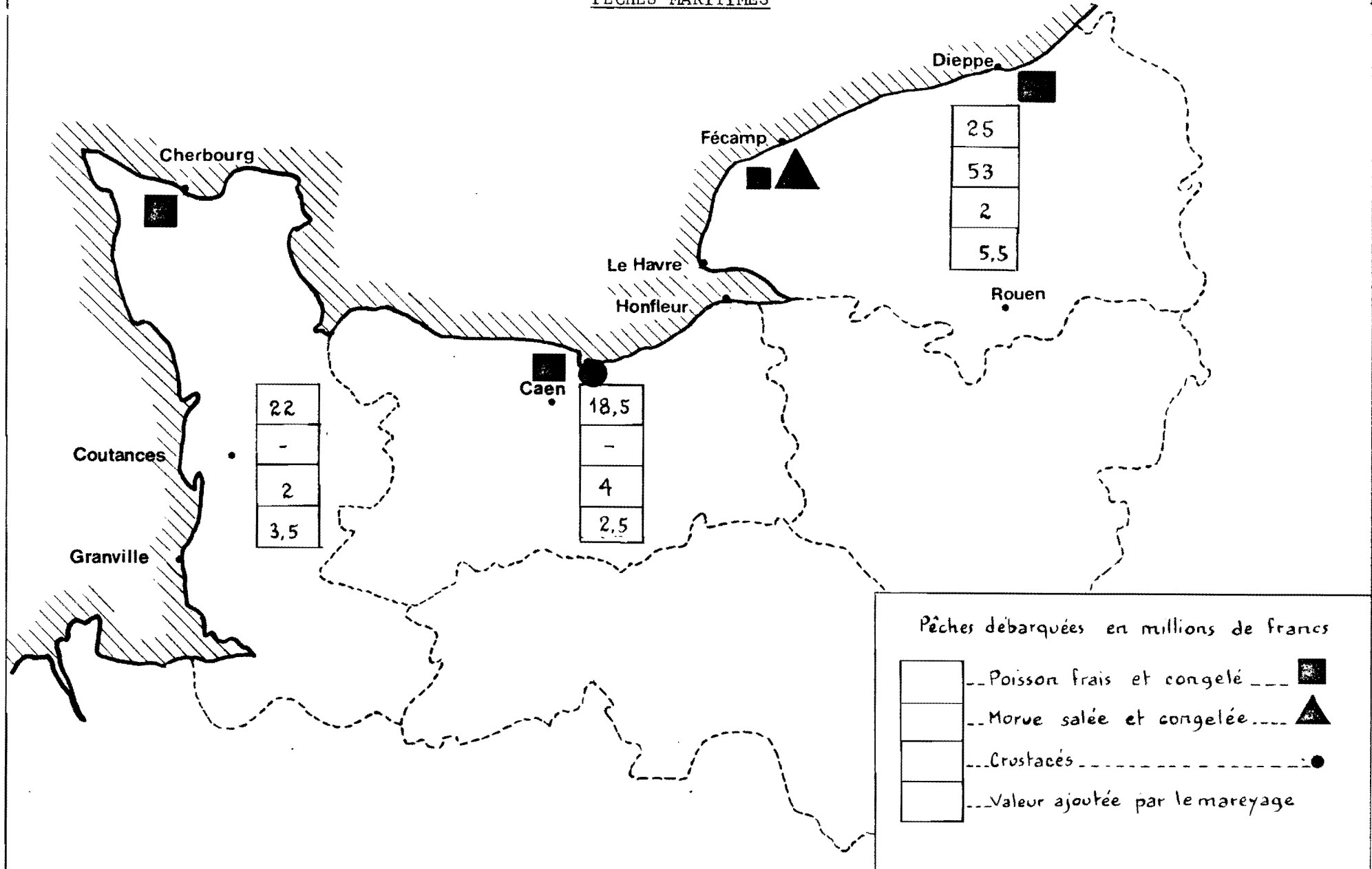
La Haute Normandie (département de Seine Maritime) représente une valeur des pêches fraîches, comme des crustacés, de 36,4 % débarqués en Normandie. Elle comprend les ports de Dieppe, Fécamp et Le Havre. Le mareyage, comparé à la pêche, y est relativement plus développé qu'en Basse Normandie, groupant 48,3 % du personnel employé en Normandie chez les mareyeurs (contre 51,7 % en Basse Normandie, départements de Calvados et de Manche).

En Basse Normandie, le Calvados représente 30,8 % et la Manche 32,8 % des pêches fraîches et crustacés débarqués en Normandie.

Le Calvados est le premier département normand en matière de pêche de crustacés, soit 52,2 % de la valeur totale débarquée en Normandie. La valeur des coquillages (essentiellement coquilles Saint-Jacques) se répartit à peu près également entre les trois départements dans trois ports principaux :

- Dieppe 34,3 %, en Seine-Maritime
- Caen 33,2 %, dans le Calvados
- Cherbourg 30,9 %, dans la Manche

PECHES MARITIMES



Pêches débarquées en millions de francs

- ...Poisson frais et congelé
- ...Morue salée et congelée
- ...Crustacés
- ...Valeur ajoutée par le mareyage

Pêches débarquées par quartiers maritimes

Année 1970

Valeur : milliers de francs  
Quantité : tonnes

	Poissons frais et congelés		Morue		Crustacés		Valeur totale
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
Dieppe .....	9 500	17 050			209	1 024	18 074
Fécamp .....	5 874	6 283	23 002	52 812	4	20	59 115
Le Havre .....	872	1 556			66	656	2 212
Caen .....	8 609	18 548			904	3 897	22 445
Cherbourg .....	8 903	22 033			269	1 869	23 902
<b>Total .....</b>	<b>33 758</b>	<b>65 470</b>	<b>23 002</b>	<b>52 812</b>	<b>1 452</b>	<b>7 466</b>	<b>125 748</b>

Source : Statistiques des pêches maritimes

Pêches maritimes par départements

Année 1970

Valeur : milliers de francs  
Quantité : tonnes

	Poissons frais et congelés		Morue		Crustacés	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Calvados .....	8 609	18 548			904	3 897
Manche .....	8 903	22 033			269	1 869
Seine Maritime	16 246	24 889	23 002	52 812	279	1 700
<b>Total .....</b>	<b>33 758</b>	<b>65 470</b>	<b>23 002</b>	<b>52 812</b>	<b>1 452</b>	<b>7 466</b>

Source : Secrétariat Général de la Marine Marchande

Pour le mareyage, en l'absence de statistiques professionnelles, nous devons nous référer aux statistiques établies par les administrations.

Mareyeurs-expéditeurs de poissons			
Année 1970			
	Nombre d'entreprises (1)	Personnel employé (1)	Valeur ajoutée (millions de F) (2)
Calvados .....	30	76	2,5
Manche .....	19	104	3,4
Seine Maritime ...	38	168	5,6
Total ....	87	348	11,5

Sources : (1) Secrétariat Général de la Marine Marchande  
(2) Estimation globale du B.I.P.E. répartie proportionnellement aux effectifs par département

Commerce de gros des poissons et coquillages (NAE 705)			
Année 1970			
	Nombre d'éta- blissements	Salariés rémunérés	Masse salariale brute (milliers de F)
Calvados .....	29	349	3 026
Eure .....	4	24	202
Manche .....	20	168	1 095
Seine Maritime ...	40	431	3 117
Total ....	93	972	7 440

Source : INSEE états fiscaux 24.60

## LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE

---

La conserverie, qui est induite par la pêche, est pratiquement inexistante sur les côtes normandes.

Au contraire, les activités de salage, séchage, saurissage et surgélation, représentent l'ensemble de la valeur ajoutée par les industries de transformation des produits de la pêche en Normandie.

L'ensemble de ces activités est regroupé en Seine Maritime, essentiellement à Fécamp où sont installées toutes les sécheries, la majorité des ateliers de salage et fumaison et la seule société de transformation de produits surgelés pour laquelle des informations statistiques ont été recueillies.

Malgré la baisse enregistrée récemment des quantités de morues débarquées à Fécamp, la production des ateliers de salage et fumaison et des sécheries se maintient grâce aux importations en provenance de l'étranger (Norvège et Feroes) et d'autres ports français notamment Boulogne et Lorient.

De même, la production de produits surgelés n'a enregistré aucune progression en Normandie jusqu'en 1974, essentiellement à cause de la régression des apports de matières premières.

Activités de salage, saurissage et séchage			
Année 1970			
	Nombre d'établissements	Salariés rémunérés	Tonnages traités (en tonnes)
Dieppe .....	3	18	670
Fécamp .....	32	1 400	23 672
Total	35	1 418	24 342

Source : Secrétariat Général de la Marine Marchande

## LA CONCHYLICULTURE ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS NATURELS DE COQUILLAGES

---

Les ressources liées à la conchyliculture en Normandie sont relativement faibles et concentrées dans les départements de la Basse Normandie.

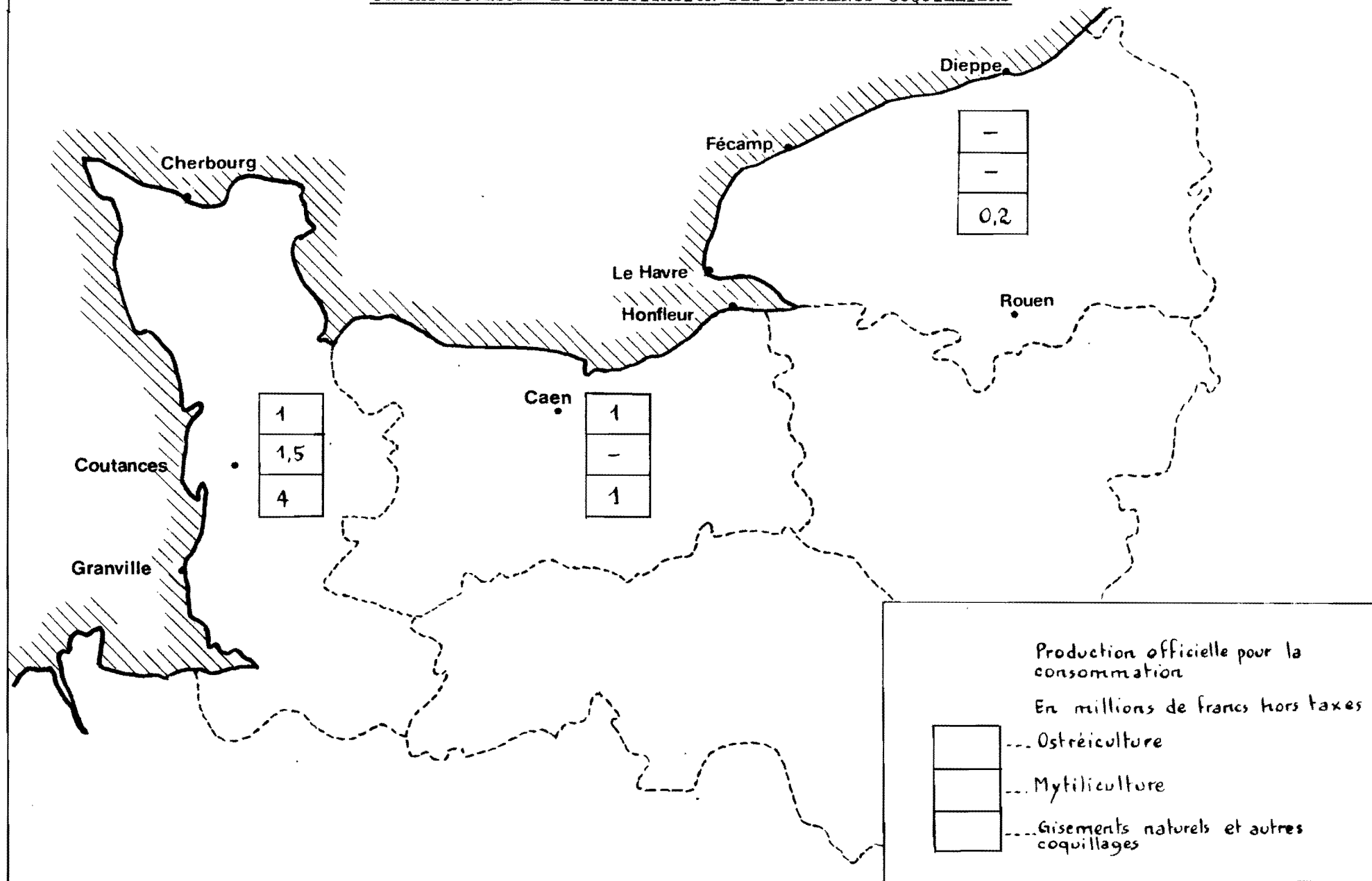
Les coquillages (principalement gisements naturels de coques et de praires) représentent la part la plus importante de l'ensemble de la valeur ajoutée par ces activités à l'économie normande, soit 53,6 %. Ces gisements sont essentiellement localisés dans le département de la Manche et, pour une faible part, dans la zone de Caen dans le Calvados.

Deux régions se répartissent la totalité de la production ostréicole de Normandie, soit Caen (44 %) et Cherbourg (56 %). Cette production dépasse en valeur celle de la mytiliculture qui, pourtant, représente une activité beaucoup plus développée si l'on considère les tonnages produits provenant en quantité égale de culture et de gisements naturels.

La culture de la moule s'exerce uniquement dans le département de la Manche, mais on ne trouve de gisements naturels que dans les départements du Calvados et de Seine Maritime, et l'apport en quantité de chacune des catégories (culture et gisement naturel) est sensiblement égal, bien qu'en valeur la production de culture dans le département de la Manche représente une ressource supérieure.

Il semble que cette exploitation soit destinée à un développement régulier si les conditions écologiques actuelles sont maintenues.

CONCHYLICULTURE ET EXPLOITATION DES GISEMENTS COQUILLIERS





Conchyliculture

Valeur : milliers de francs h.t.  
Quantité : tonnes

	Huîtres		Moules	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Calvados .....	223	951		
Manche .....	292	1 194	1 136	1 304
Seine Maritime .....	-	-	-	-
Total .....	515	2 145	1 136	1 304

Source : Secrétariat Général de la Marine Marchande

Gisements naturels

Valeur : milliers de francs h.t.  
Quantité : tonnes

	Huîtres		Moules		Autres coquillages		Valeur totale
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
Calvados .....			974	326	890	517	843
Manche .....	2				2 565	3 967	3 969
Seine Maritime .			125	125	28	26	151
Total .....	2		1 099	451	3 483	4 510	4 963

Source : Secrétariat Général de la Marine Marchande

Production ostréicole

Valeur : milliers de francs  
Quantité : tonnes

Quartiers	Huîtres plates				Huîtres portugaises				Valeur totale
	Etabliss. ostréicoles		Gisements naturels		Etabliss. ostréicoles		Gisements naturels		
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
Caen .....	26	165			197	786			951
Cherbourg .....	12	73		2	280	1 121			1 196
<b>Total Normandie</b>	<b>38</b>	<b>238</b>		<b>2</b>	<b>477</b>	<b>1 907</b>			<b>2 147</b>

Source : Statistiques des pêches maritimes

Production de moules et autres coquillages

Valeur : milliers de francs  
Quantité : tonnes

Quartiers	Moules				Autres coquillages		Total	
	Mytiliculture		Gisements naturels		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur				
Dieppe .....			125	125	28	26	153	151
Caen .....			974	326	890	517	1 864	843
Cherbourg .....	1 136	1 304			2 565	3 967	3 701	5 271
<b>Total Normandie .....</b>	<b>1 136</b>	<b>1 304</b>	<b>1 099</b>	<b>451</b>	<b>3 483</b>	<b>4 510</b>	<b>5 718</b>	<b>6 265</b>

Source : Statistiques des pêches maritimes

## L'EXPLOITATION DES ALGUES ET DES SABLES MARINS

---

La première de ces activités s'exerce uniquement sur les côtes du Cotentin.

L'exploitation et la transformation en usine des algues marines caractérisent le département de la Manche.

En 1970, l'exploitation des sables et graviers marins ne se pratiquait qu'artisanalement en baie de Seine.

## L'EXPLOITATION DES ALGUES ET DES SABLES MARINS

---

La première de ces activités s'exerce uniquement sur les côtes du Cotentin.

L'exploitation et la transformation en usine des algues marines caractérisent le département de la Manche.

En 1970, l'exploitation des sables et graviers marins ne se pratiquait qu'artisanalement en baie de Seine.

## L'ACTIVITE DES PORTS MARITIMES

---

Deux ports autonomes (1), d'importance nationale, localisés en Seine Maritime (Le Havre et Rouen), par lesquels transitent environ le tiers du trafic maritime français et qui desservent une zone industrielle en plein développement, sont essentiellement responsables de l'importance des ressources tirées des activités portuaires maritimes de Normandie.

Ces ressources sont réparties entre trafic commercial et trafic de passagers.

Le trafic commercial consiste essentiellement dans l'approvisionnement des industries de la région en matières premières, engrais, produits pétroliers et produits pondéreux divers (bois, pâtes à papier, etc.), dans l'exportation des produits transformés (ciments, produits pétroliers, etc.) et des denrées alimentaires, en particulier les céréales.

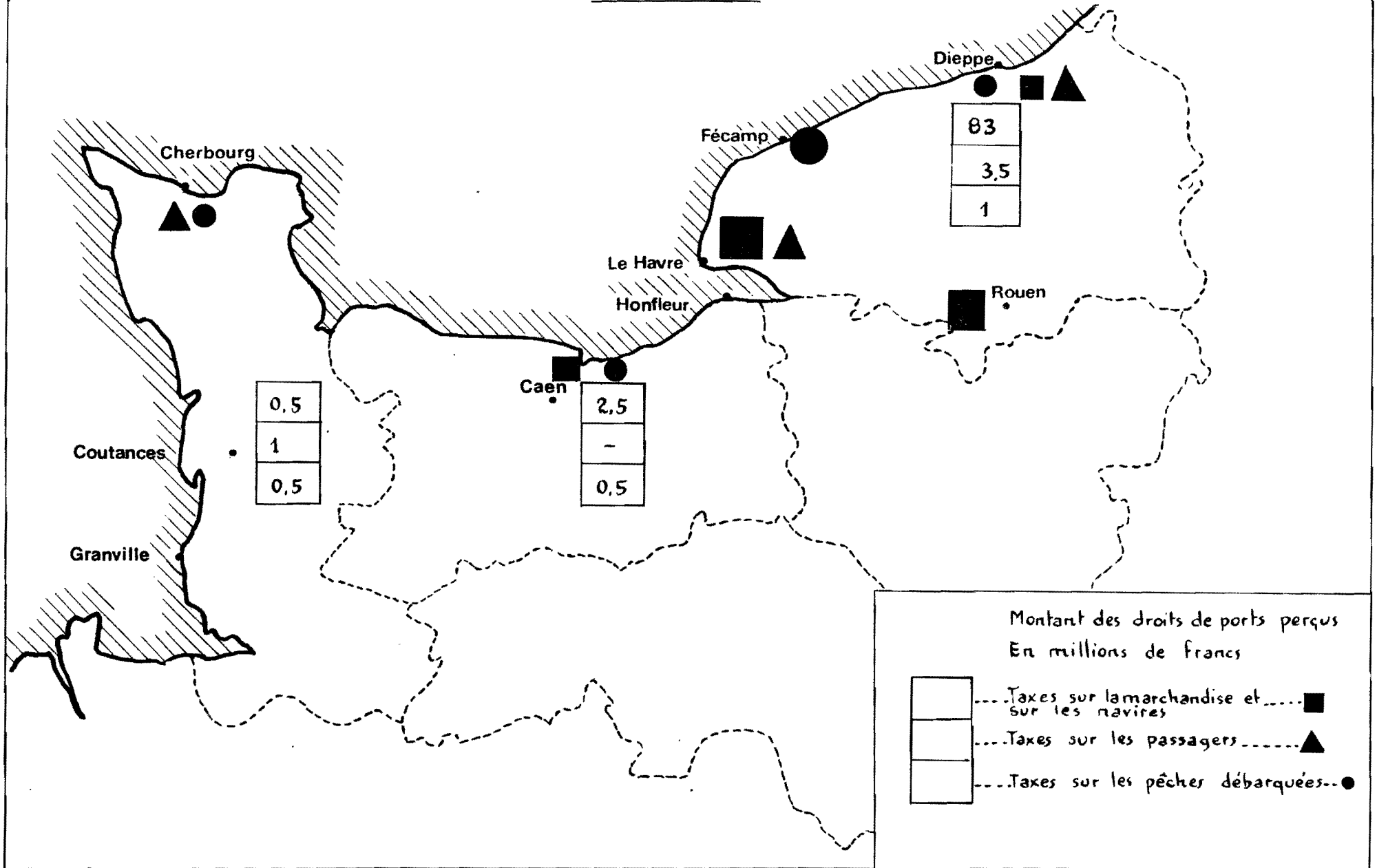
Le trafic des passagers est concentré au Havre avec, en 1970, les lignes long et moyen courrier en service régulier et l'afflux des passagers de croisières en transit. Le port du Havre représente également la tête de ligne de voyages touristiques dirigés vers la Baltique, la Scandinavie et le Cap Nord.

L'aménagement des infrastructures portuaires, depuis la période d'avant-guerre, a entraîné dans les ports autonomes un investissement important d'équipement et d'outillage (dragues, grues, appareils de levage, hangars, etc.) dont la direction des ports tire actuellement des recettes de location pour tiers.

---

(1) Il existe en France 6 ports autonomes qui ont été sélectionnés en fonction de l'importance de leur trafic, et dotés d'un statut commun par la loi fondamentale de juin 1965. Ce sont des établissements publics nationaux, administrés par des personnalités venues du secteur public et des milieux privés.

# DROITS DE PORTS



Outre ces deux ports autonomes autour desquels s'articule l'essentiel de l'activité portuaire régionale, on trouve des ports d'importance moindre situés tout au long du littoral et dont les activités sont très diversifiées :

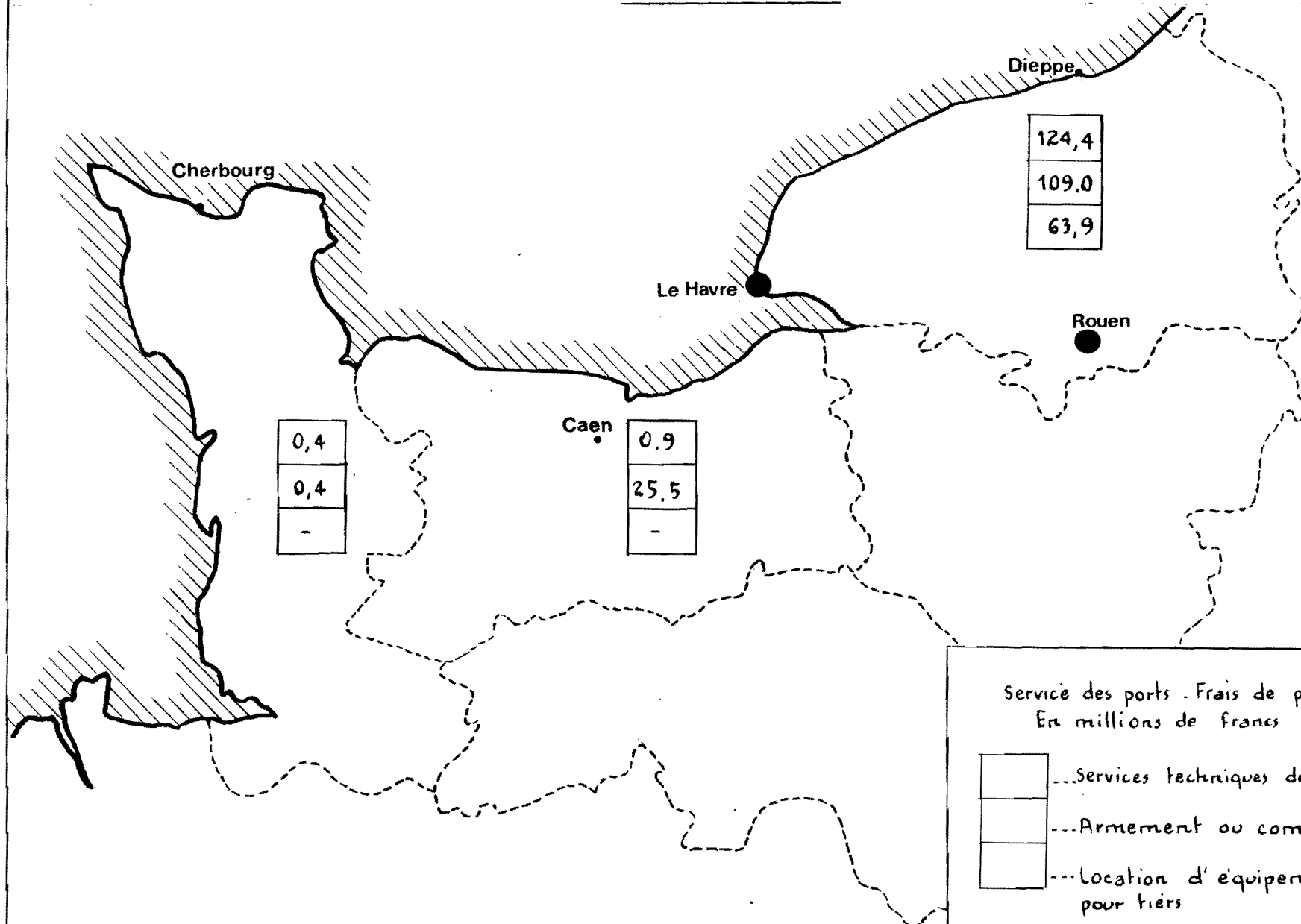
- centre de débarquement des produits de la pêche (Fécamp et Dieppe en Seine Maritime, Caen dans le Calvados et Cherbourg dans la Manche)
- centres de trafic commercial (Caen, Dieppe, Honfleur et Cherbourg)
- centres de transit passagers (Dieppe, Cherbourg et Granville)

Droits de ports			
Année 1970			
en francs			
	Taxes sur la marchandise + taxes sur les navires	Taxes sur le trafic passagers	Taxes sur les pêches débarquées
Le Tréport ..	149 602		15 008
Dieppe .....	1 781 515	1 440 851	464 000 (1)
Fécamp .....	122 000		785 000
Le Havre ....	61 491 152	2 046 364	(2)
Rouen .....	19 286 000		
Honfleur ....	231 664		(2)
Caen .....	2 225 578		345 907
Cherbourg ...	255 647	835 134	439 196
Granville ...	173 000	62 000	85 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total .....	85 716 158	4 384 349	2 134 111

(1) Estimation B.I.P.E.  
(2) Pas de taxes sur la pêche au Havre et à Honfleur

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie - Direction des ports autonomes

SERVICES DES PORTS



Service des ports - Frais de personnel  
En millions de francs

- Services techniques des ports--- ▲
- Armement ou commerce--- ■
- Location d'équipement pour tiers--- ●



## LA CONSTRUCTION NAVALE

---

En Normandie, deux zones se détachent sur l'ensemble du littoral par l'importance de leurs activités dans la construction navale. Ce sont la région de Cherbourg dans le département de la Manche et les zones portuaires de Seine Maritime.

Dans le département de la Manche, l'arsenal de Cherbourg, spécialisé dans la construction de sous-marins nucléaires, représente à lui seul 37 % de la valeur ajoutée du secteur en Normandie. En outre, un chantier de construction en acier de taille moyenne, mais d'importance nationale, gonfle les ressources de ce secteur dans le département de la Manche. Au total, elles représentent près de la moitié de la valeur ajoutée du secteur en Normandie.

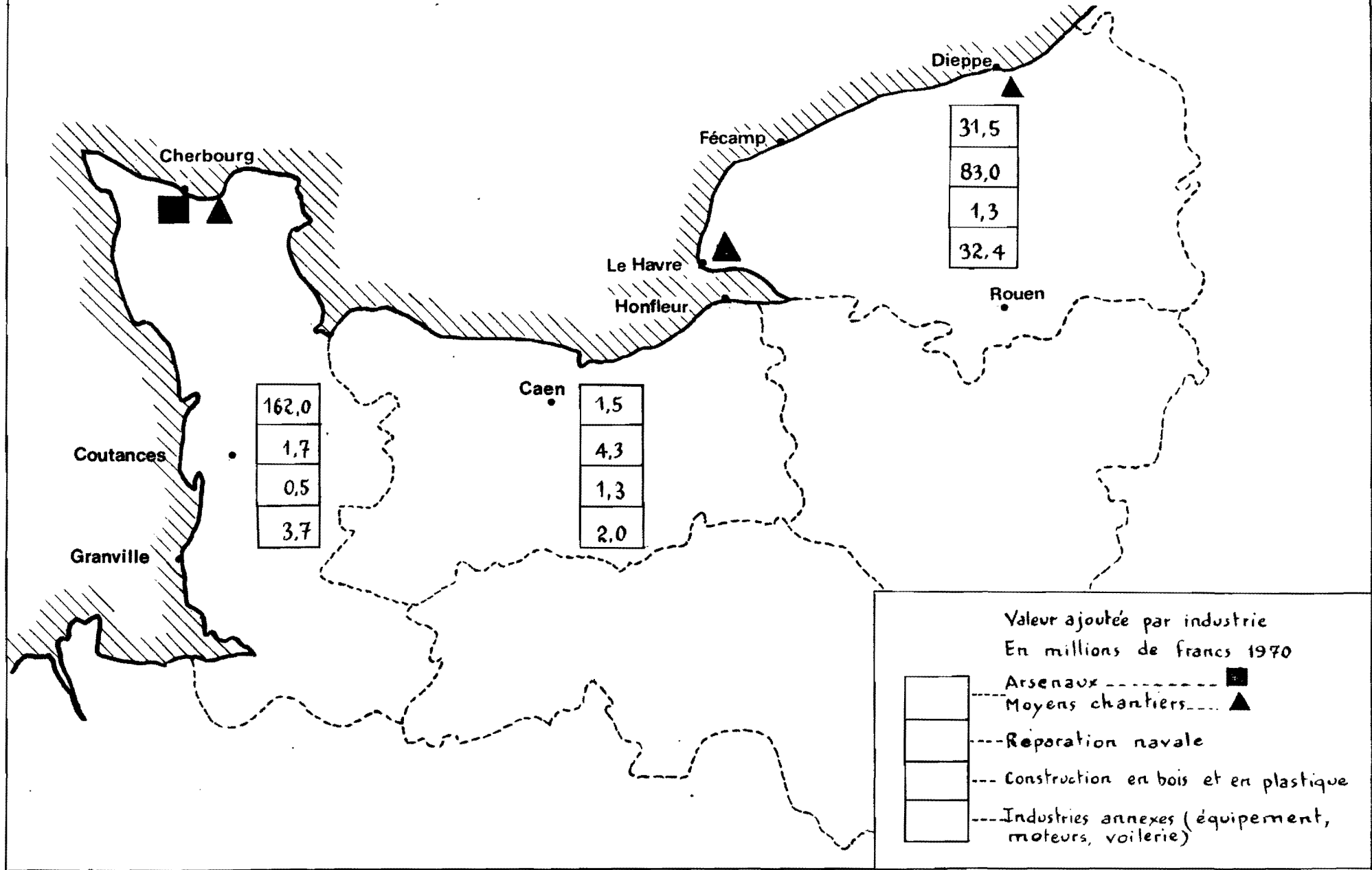
Dans le département de la Seine Maritime, les activités liées à la construction navale sont plus diversifiées et proportionnellement plus importantes que celles du département de la Manche puisque, sans arsenal, elles atteignent une valeur globale sensiblement égale. Ces activités sont représentées par :

- deux chantiers moyens de construction en acier à Dieppe et Le Havre
- des activités de réparation navale liées au trafic maritime des ports autonomes
- des activités annexes de construction navale (moteurs, équipements de bord, dont installations électriques et radio, matériels d'armements, etc.) également induites par le trafic commercial des ports autonomes

La construction de navires en bois est une activité moins dynamique, principalement localisée dans le Calvados et en Seine Maritime.

Elle comprend la construction de navires de pêche en bois dont le développement est relativement limité par la demande d'un secteur secondaire en Normandie, et la construction de navires de plaisance appelée à un avenir plus prometteur grâce au développement des ports de plaisance sur toute la côte.

CONSTRUCTION NAVALE



Valeur ajoutée par industrie  
En millions de francs 1970

- Arsenaux
- ▲ Moyens chantiers
- Réparation navale
- Construction en bois et en plastique
- Industries annexes (équipement, moteurs, voilerie)

Construction navale

Année 1970

	Construction de navires en acier, arsenaux	Réparation navale	Construction de navires en bois, pêche, plaisance	Industries annexes (1)
<b>Nbre d'établissements</b>				
Calvados .....	2	5	11	6
Eure .....		1	1	
Manche .....	5	3	4	11
Seine Maritime ...	4	25	3	33
	—	—	—	—
Total .....	11	34	19	50
<b>Salariés rémunérés :</b>				
Calvados .....	71	203	70	122
Eure .....		1	2	
Manche .....	6 068	152	35	267
Seine Maritime ...	1 874	4 287	99	2 673
	—	—	—	—
Total .....	8 013	4 643	206	3 062
<b>Masse salar. brute (2)</b>				
Calvados .....	861	2 867	863	1 340
Eure .....		2	11	
Manche .....	89 195	1 142	321	2 440
Seine Maritime ...	17 208	55 329	865	21 628
	—	—	—	—
Total .....	107 264	59 340	2 060	25 408

(1) Equipements, moteurs, peinture, voilerie

(2) Milliers de francs

Source : INSEE états fiscaux 24.60

## LES ACTIVITES INDUSTRIELLES SUR L'EAU

---

La Seine Maritime est de loin le premier département bénéficiaire des activités industrielles sur l'eau en Normandie.

L'ensemble des activités de raffinage et des industries de la transformation du pétrole est localisé en Seine Maritime dans les zones industrielles de Rouen et surtout du Havre, dont les infrastructures portuaires permettent l'accueil des super-pétroliers.

Les ressources apportées à la région par cette activité occupent le premier rang en Normandie. Elles représentent, en effet, près de 46 % de la valeur ajoutée totale des activités liées à la mer.

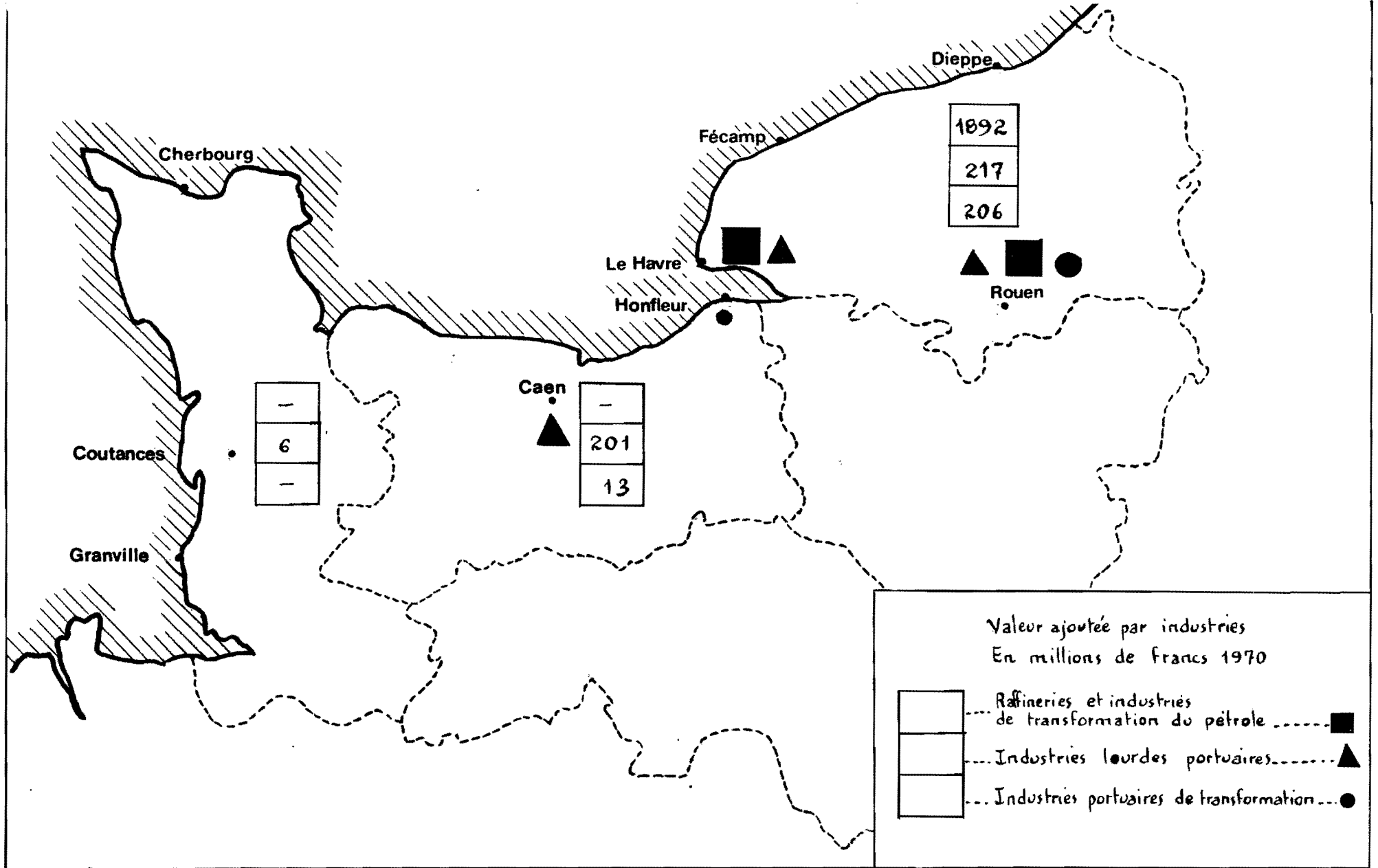
Les industries lourdes portuaires (engrais à Rouen, traitement du nickel au Havre, grosse mécanique à Rouen et Le Havre, cimenterie au Havre) localisées en Seine Maritime représentent 52 % de la valeur ajoutée totale t.t.c. de ce secteur en Normandie.

Enfin, la plupart des industries portuaires de transformation dont la localisation dépend des importations de matières premières (bois, pâtes à papier, etc.) sont installées en Seine Maritime, principalement dans l'agglomération rouennaise.

Au total, la valeur ajoutée apportée en Seine Maritime par les activités industrielles sur l'eau représente 91,5 % de la valeur ajoutée globale en Normandie.

L'importance du département du Calvados est étroitement liée à la présence d'un complexe sidérurgique installé à Caen et qui représente 42 % de la valeur ajoutée apportée à la Normandie par l'ensemble des industries lourdes portuaires.

ACTIVITES INDUSTRIELLES SUR L'EAU



En outre, on trouve également dans le Calvados plusieurs autres établissements de moyenne importance dont l'activité concerne la fabrication des engrais, du ciment, la grosse mécanique et, enfin, le travail des grains, des tourteaux et du bois.

L'éloignement de la Manche et l'absence de ports de commerce de l'importance de ceux de la Haute Normandie expliquent le retard du développement industriel de ce département par rapport aux autres régions normandes.

Activités industrielles sur l'eau

en milliers de francs

	Seine Maritime	Calvados	Manche	Total
Raffineries et industries de transformation du pétrole (1) .....	1 892 500			1 892 500
Industries lourdes portuaires (2) .....	216 832	201 371	5 891	424 094
Industries portuaires de transformation (2)	205 866	13 277		219 143
Total .....	2 315 198	214 648	5 891	2 535 737

(1) Valeur ajoutée h.t. Le régime suspensif de la TVA s'applique à ces produits  
(2) Valeur ajoutée t.t.c.

## LES ACTIVITES TERTIAIRES MARITIMES

Elles se composent de deux catégories d'activités principales : les entrepôts et le stockage d'une part, et les activités de service aux entreprises (commissionnaires et auxiliaires de transports, assurances maritimes et entreprises de manutention) d'autre part.

L'ensemble de ces activités s'exerce tout particulièrement dans les ports autonomes de Seine Maritime. Ce département représente à lui seul 94 % des frais de personnel engagés dans ces activités.

### Activités d'entrepôt et de stockage (1)

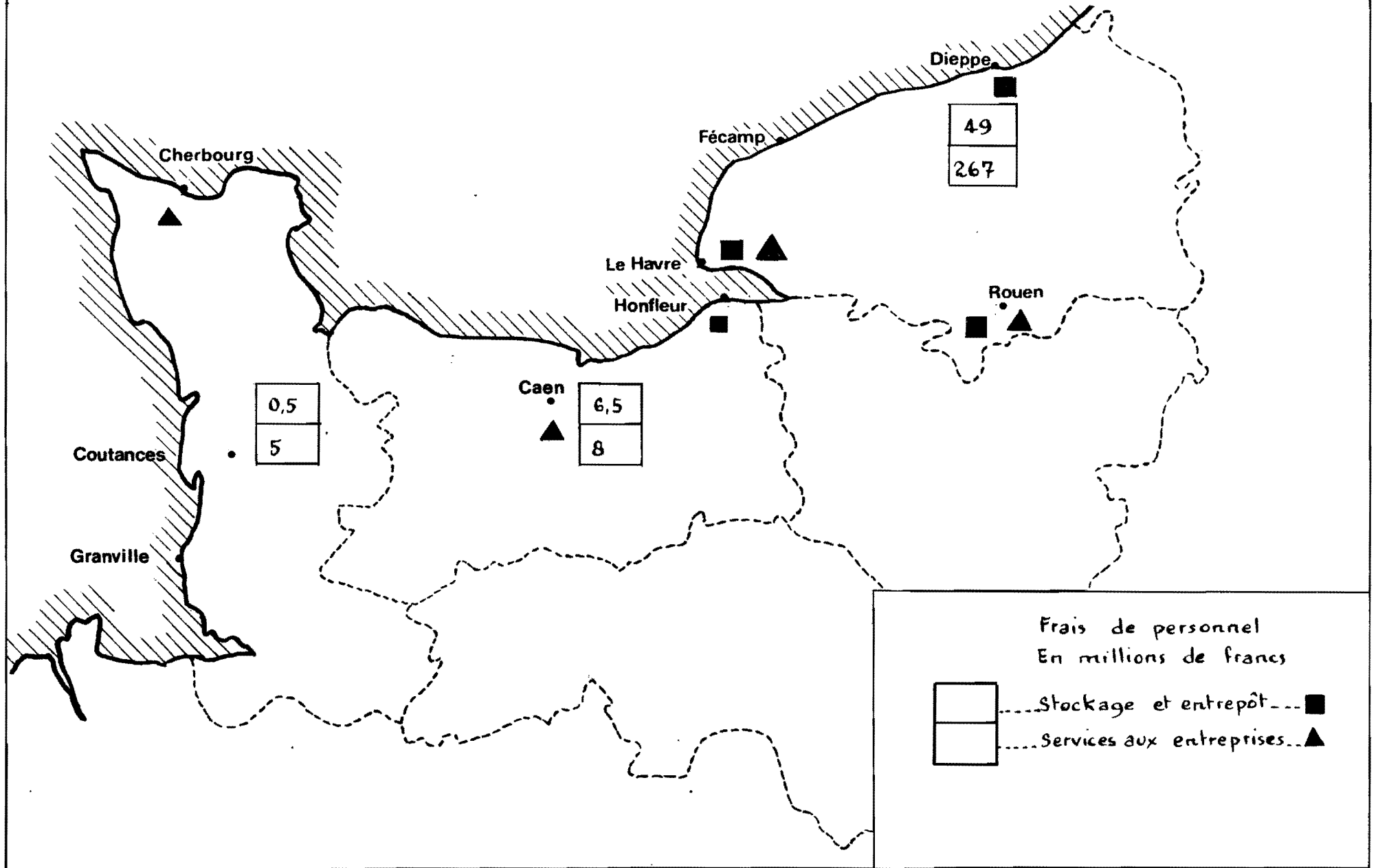
Année 1970

en milliers de francs

	Seine Maritime	Calvados	Manche	Total
Stockage de charbons et combustibles ....	1 171			1 171
Commerce de gros de carburants, pétrole, etc. ....	4 368			4 368
Commerce de gros et stockage de bois ....	13 631	6 357	655	20 643
Entrepôts, docks, magasins généraux .....	18 275	61		18 336
Commerce de gros et importations de fruits et légumes .....	11 437			11 437
Total ....	48 882	6 418	655	55 955

(1) Frais de personnel

ACTIVITES TERTIAIRES MARITIMES





Activités de service aux entreprises (1)

Année 1970

en milliers de francs

	Seine Maritime	Calvados	Manche	Total
Commissionnaires de transports .....	2 181	3 709		5 890
Auxiliaires de transports maritimes	65 978	3 025	3 087	72 090
Entreprises de manutention .....	197 720	1 535	1 735	200 990
Assurances maritimes .....	1 177			1 177
Total .....	267 056	8 269	4 822	280 147
(1) Frais de personnel				

## LE TOURISME

---

Le tourisme bénéficie à l'ensemble de la Normandie. Toutefois, étant donné l'étroitesse de la côte du département de l'Eure, le long de l'estuaire de la Seine, la part du tourisme littorale de cette région est négligeable et a été exclue de nos calculs. Ont été également exclues du total Normandie, les statistiques concernant le département de l'Orne qui se trouve entièrement à l'intérieur des terres.

En 1970, la fréquentation touristique se répartissait entre les départements normands, par type d'hébergement, comme suit :

En %

	Hôtellerie	Locations meublées	Résidences secondaires	Camping
Seine Maritime ...	48,9	30,0	33,5	13,3
Calvados .....	36,9	50,0	30,7	65,5
Manche .....	14,2	20,0	35,8	21,2
Total .....	100	100	100	100

Le département de la Seine Maritime se caractérise par la dispersion des centres de moindre importance (Saint-Valéry, Fécamp, Le Tréport) autour d'un pôle d'attraction principal (Dieppe), grâce au développement de ses équipements sportifs et de loisirs, et de l'infrastructure hôtelière pour l'accueil des passagers de transit en provenance d'Outre-manche.

Alors qu'en Seine Maritime les activités liées au tourisme littoral n'ont qu'un rôle marginal dans le total des ressources liées à la mer, dans les départements du Calvados et de la Manche elles représentent la seconde des ressources littorales.

Le Calvados comprend trois principales zones d'attraction :

- la Côte Fleurie qui s'étend de Honfleur à Cabourg avec les grands centres balnéaires de Deauville et Trouville, traditionnels pôles d'attraction du tourisme parisien qui a entraîné un développement marqué du parc des résidences secondaires ;

- la Côte de Nacre, de Ouistreham (Caen) à Arromanches, destinée à un développement rapide grâce au projet d'aménagement de la station balnéaire de Courseulles et également au développement de l'équipement en résidences secondaires tourné vers l'accueil de week-end ;

- enfin, le Bessin, d'Arromanches au pied du Cotentin, qui n'a pas connu jusqu'à maintenant le développement des zones voisines et fait ainsi ressortir un déséquilibre de fréquentation qui risque de s'accroître si l'investissement en résidences secondaires n'augmente pas proportionnellement à celui des zones voisines.

Le département de la Manche, d'une richesse exceptionnelle par la variété de ses sites et par son climat, ne jouit cependant pas d'un développement de la fréquentation touristique comparable à celui des autres départements normands, en raison d'une part de sa situation géographique qui l'éloigne de la Région parisienne et, d'autre part, du retard dans l'aménagement des infrastructures hôtelières.

Les principaux points d'attraction du département de la Manche sont : dans le Nord Cotentin Saint-Vaast-la-Hougue, Cherbourg ; à l'Ouest Barneville-Carteret, et la zone qui s'étend de Granville au Mont Saint-Michel.

## L'AGRICULTURE LITTORALE

---

La plus grande partie des cultures légumières de plein champ sont localisées dans le département de la Manche (région de Pontorson en baie du Mont Saint-Michel, secteur de Surtainville, de Créances et de Lingreville sur la côte ouest de la Manche, et le littoral du Val de Saires).

On trouve également une zone privilégiée pour un type de culture en arrière de la Côte de Nacre dans le Calvados. Toutefois, l'importance des récoltes se place loin derrière celle de la ceinture du département de la Manche, en raison des moins grandes superficies cultivables.

En l'absence d'informations précises sur les ressources tirées de ces cultures dans le Calvados, nous n'avons retenu que le département de la Manche dans notre calcul de l'apport des ressources liées à l'agriculture en Normandie.

ANNEXE METHODOLOGIQUE ET STATISTIQUE

## LES PECHES MARITIMES

---

### 1°) Sources

- Secrétariat de la Marine Marchande : Direction des pêches maritimes
- Chambres de Commerce et d'Industrie de Dieppe, Fécamp, Le Havre, Caen, Cherbourg
- Fédération Nationale des Mareyeurs

### 2°) Valeur de la statistique

Nous avons choisi, pour l'analyse de la production des pêches maritimes, de retenir les statistiques éditées par le Secrétariat de la Marine Marchande.

En ce qui concerne les productions de poissons frais ou congelés et de coquillages, les chiffres cités peuvent être considérés comme fiables. Collectée dans chaque criée, la statistique annuelle de la Direction des pêches maritimes couvre la totalité des quartiers français. Son taux d'incertitude relative est estimé à 10 %.

En ce qui concerne les statistiques portant sur les crustacés, compte tenu de l'importante proportion de cette production commercialisée, de sa vente directe auprès des particuliers et des restaurateurs ou hôteliers normands, on estime à 30 % le taux de sous-estimation des chiffres cités.

Notons que les chiffres cités par d'autres organismes (INSEE, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, etc.) sont pratiquement tous élaborés à partir des statistiques fournies par le Secrétariat de la Marine Marchande. Pour cette raison, nous ne nous sommes pas livrés à un croisement d'informations.

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

L'exploitation des données statistiques du Secrétariat de la Marine Marchande ne pose guère de problèmes puisque l'on y trouve la production des pêches maritimes en quantités et en valeur, tonnages et prix étant enregistrés chaque jour dans chaque criée, par catégories de poissons.

La valeur de la pêche débarquée, que fournit cette statistique, représente la production du secteur.

La valeur ajoutée du secteur devrait être calculée par différence entre les ventes et la valeur des fournitures (combustibles, accastillages, filets, glace, etc.) et des services (mécaniciens, etc.) qui sont consommés par la pêche. Mais cette mesure est délicate, étant donné les disparités de structure de ce secteur et les difficultés de la Comptabilité Nationale pour affiner les comptes de branche.

## LA CONSERVERIE

---

### 1°) Sources

- Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve
- Secrétariat de la Marine Marchande : Direction des pêches maritimes
- Ministère de l'Agriculture, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques
- Fédération Interprofessionnelle de la Congélation Ultra-Rapide (FICUR)
- Union des Armateurs à la Pêche de France

### 2°) Valeur de la statistique

Le Secrétariat de la Marine Marchande exploite les informations de source professionnelle pour établir ses propres statistiques.

Le ministère de l'Agriculture a fait des enquêtes, en 1965, sur la structure des entreprises agricoles et alimentaires, qui nous donnent pour les activités de salage, séchage et saurissage (la principale branche de cette industrie en Normandie) un chiffre d'affaires hors taxes de 170 millions de francs.

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Pour les activités de salage, séchage et saurissage, nous estimons la valeur ajoutée en fonction des effectifs employés dans cette activité en Normandie par rapport à la France, et du chiffre d'affaires national.



## LA CONCHYLICULTURE

---

### 1°) Sources

- Secrétariat de la Marine Marchande : Direction des pêches maritimes

### 2°) Valeur de la statistique

Il est notoire que les statistiques concernant la production conchylicole ne sont pas fiables. La Direction des pêches maritimes ne peut pas suivre avec précision l'évolution de la production, et estime à au moins 30 % l'incertitude et la sous-évaluation des données statistiques. De plus, la diversification des modes d'expédition qui se partagent actuellement entre le chemin de fer et la route ne permet pas une comparaison critique des statistiques de production.

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Nous retenons, à titre indicatif, les statistiques officielles majorées forfaitairement de 30 %.

## LA THALASSOTHERAPIE

---

### 1°) Sources

- Syndicat National des établissements de thalassothérapie
- Entreprises de thalassothérapie de Normandie

### 3°) Valeur de la statistique

Les statistiques syndicales sont exprimées en quantités : nombre de journées de cure et nombre de curistes. Les informations recueillies auprès des établissements, notamment sur les tarifs pratiqués, complètent cette information.

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Les centres de Granville et de Trouville nous ont donné leurs tarifs moyens pour 1970 et pour 1973. Ils varient selon la durée de la cure et la nature des soins.

#### - Granville :

En 1973, en externat, 55 F par jour pour une période moyenne de 21 jours. En internat, 161,50 F. En 1970, les tarifs étaient respectivement de 50 F en externat et 122,80 F en internat. Il est à noter que la durée des cures en internat est beaucoup plus grande (74 jours en moyenne, en 1970).

#### - Trouville :

En 1970, 40 F en moyenne par jour pour une période de soins d'environ 12 jours. En 1973, ce tarif est porté à 46 F.

## - Siouville :

En ce qui concerne ce dernier centre, nous ne disposons que des tarifs de 1973 : 59 F par jour pour une cure d'une durée moyenne de 12 à 18 jours. En supposant que le coût des soins s'y est accru chaque année de la même façon que dans les deux autres centres normands, nous estimons l'augmentation moyenne annuelle à environ 4 %, ce qui nous donne pour 1970 un tarif de 52 F par jour de cure.

Nous appliquons les coûts ainsi déterminés par établissements au nombre de journées de cure constatées : on obtient la valeur théorique des soins de thalassothérapie.

Pour mesurer les ressources globales apportées par cette activité, nous devons y ajouter les coûts de séjour correspondants que nous avons supposés égaux à environ 50 F par journée de cure (en fait, variables selon les stations, sans doute plus élevés à Trouville mais moins importants dans des centres de moindre réputation touristique comme Granville ou Siouville).

Année 1970					
	Prix moyen par journée (en F t.t.c.)	Nombre de journées de cure	Valeur des soins <sup>°</sup>	Dépenses de résidences <sup>°</sup>	Dépenses totales <sup>°</sup>
Siouville .....	52,00	9 065	471,4	453,3	924,7
Trouville .....	40,00	16 538	661,5	826,9	1 488,4
Granville :					
externat .....	50,0	14 138	706,9	706,9	1 413,8
internat .....	72,80 <sup>°°</sup>	70 887	5 160,6	3 544,4	8 705,0
Total .....		110 628	7 000,4	5 531,5	12 531,9

<sup>°</sup> En milliers de francs t.t.c.

<sup>°°</sup> On estime la part revenant à l'hébergement dans le centre égale à 50 F

## LES DROITS DE PORTS ET TAXES SUR LA PECHE

---

### 1°) Sources

- Ministère de l'Équipement et du Logement : Direction des ports maritimes et des voies navigables
- Chambres de Commerce et d'Industrie de Dieppe, Le Tréport, Fécamp, Caen, Honfleur, Granville, Cherbourg
- Direction des ports autonomes de Rouen et Le Havre
- Direction des pêches maritimes

### 2°) Valeur de la statistique

- Les droits de ports :

Ils se décomposent de la façon suivante :

- frais supportés par les marchandises
  - . péages sur la marchandise
  - . frais de transit
  - . frais de manutention
- frais supportés par le navire
  - . manoeuvres de navires
  - . droits de quais
  - . péage sur navire
  - . consignation, frais d'agence
  - . courtage
  - . autres frais

En dehors des deux grands ports de Rouen et Le Havre qui possèdent une direction autonome, l'ensemble des ports normands est géré par les Chambres de Commerce et d'Industrie. Les chiffres cités ont pour source les Chambres d'Industrie et les Directions des ports autonomes. On peut donc estimer la statistique comme fiable, dans la mesure où il s'agit d'une recette globale comptabilisée par les services qui gèrent le port.

- Les taxes sur le trafic passager :

Le montant des droits perçus sur le trafic passager est calculé en fonction du nombre de passagers à destination ou en provenance des ports étrangers ou français, d'après un tarif fixé par arrêté pour l'ensemble des ports métropolitains.

En 1970, ce tarif dépendait de la localisation des ports de destination (ou d'origine) :

France continentale - Corse .....	3 F
Iles britanniques et anglo-normandes ..	4 F
Europe et Afrique du Nord .....	7 F
Tous les autres ports .....	25 F

Ces tarifs font l'objet d'une réduction de 50 % dans le cas de passagers de quatrième classe et pour des voyages aller et retour de moins de 72 h particulièrement fréquents entre les ports normands et les îles britanniques.

Ces tarifs ont été fixés par l'arrêté de 1968 et n'ont pas changé depuis, mais pourraient faire l'objet d'une révision en hausse de 40 % d'après les informations recueillies dans les ports.

Le montant des taxes perçues par les douanes sur l'armement par l'intermédiaire des courtiers est versé annuellement en partie aux ports autonomes et Chambres de Commerce et d'Industrie (75 %) et en partie aux invalides de la marine (25 %).

Nous estimons la statistique comme fiable, dans la mesure où elle nous a été fournie par les directions des ports autonomes et les Chambres de Commerce et d'Industrie elles-mêmes.

- Les taxes sur les pêches :

Les taxes sur les pêches sont fixées par le ministère de l'Équipement à la demande des Chambres de Commerce et d'Industrie en fonction de l'importance des installations portuaires à réaliser (Dieppe : 2 %, Fécamp : 1,3 %, etc.). Elles servent généralement à payer les annuités d'emprunts, c'est pourquoi elles s'appellent taxes de redevances sur l'équipement pour la pêche. Elles sont perçues par l'intermédiaire des douanes sur l'armement qui en répercute une partie (environ 50 %) sur l'acheteur-mareyeur.

Le montant en est calculé sur la valeur totale du poisson débarqué annuellement. Ce taux appliqué varie lentement : à Fécamp, il est passé de 1 % après la guerre à 1,3 % en 1969 (ce qui explique, avec la diminution de la grande pêche, les difficultés de Fécamp à renouveler ses équipements portuaires). Là encore, les chiffres cités ayant été fournis par les bénéficiaires eux-mêmes, nous les estimons faibles.

Le Havre et Honfleur n'appliquent pas de taxes sur la valeur des pêches débarquées dans leurs ports.

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Pour la presque totalité des chiffres cités, nous avons fait état, sans modification, des informations communiquées par les ports autonomes et les Chambres de Commerce et d'Industrie. Il n'y a que pour le port de Dieppe, en ce qui concerne les taxes sur la pêche, que nous nous sommes livrés à un calcul en appliquant à la valeur du poisson débarqué, relevée dans les statistiques des pêches maritimes, le taux de 2 % indiqué dans le port.

LES SERVICES TECHNIQUES DES PORTS - ARMEMENT AU COMMERCE

---

1°) Source

- Etats fiscaux 24.60

2°) Valeur de la statistique

Ces statistiques permettent d'isoler les services techniques des ports, non les services administratifs (confondus dans le poste NAE 985 : travaux publics et transports).

3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Nous retenons les salaires bruts que nous majorons de 29 % (cotisation sociale patronale) pour obtenir les frais de personnel correspondants.

Année 1970		
	Salariés rémunérés	Masse salariale brute (milliers de F)
<b>Services techniques des ports</b>		
NAE 655 : pilotage .....	379	18 589
NAE 659 : ports maritimes, phares et balises .....	4 081	78 716
Total .....	4 460	97 305
<b>Armement</b>		
NAE 650 : Compagnie Générale Transatlantique .....	923	14 030
NAE 651 : navigation au long cours .....	3 996	76 014
NAE 652 : navigation au cabotage .....	165	2 519
NAE 653 : navigation côtière .....	54	273
NAE 654 : remorquage et sauvetage .....	490	11 700
Total .....	5 628	104 536
Source : Etats fiscaux 24.60 région de Normandie		

## LA CONSTRUCTION NAVALE

---

### 1°) Sources

- INSEE et ministère du Développement Industriel et Scientifique :  
Enquête annuelle d'entreprise sur la construction navale en 1970
- INSEE : états fiscaux 24.60
- Délégation Ministérielle pour l'Armement
- Fédération des Industries et Commerces Nautiques

### 2°) Valeur de la statistique

L'Enquête annuelle d'entreprise sur la construction navale est considérée comme exhaustive par l'INSEE : elle couvre la quasi-totalité des entreprises du secteur employant plus de 5 salariés.

Les états fiscaux 24.60 sont représentatifs de la répartition de l'industrie en Normandie entre les différents sous-secteurs d'activité.

Les indications fournies par la Fédération des Industries et Commerces Nautiques ne sont pas prises en compte en tant que telles dans le calcul de la valeur ajoutée par activités, du fait de la dispersion de ce secteur entre différents numéros NAE (253, 255, 256).

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Connaissant la masse salariale brute versée en Normandie aux salariés de la construction navale, nous pouvons estimer les frais de personnel de l'industrie régionale en majorant cette somme du pourcentage représenté par la cotisation patronale de Sécurité Sociale, soit plus 29 % (proportion constatée dans les comptes nationaux).



Cette estimation des frais de personnel nous permet de calculer la valeur ajoutée de l'industrie, par sous-secteurs, en appliquant les ratios de gestion résultant de l'Enquête annuelle d'entreprise.

Ratios de gestion, en 1970, dans la construction navale

	Frais de personnel	V.A.B.C.F.	V.A.B.C.F. par personne occupée (en F)
	V.A.B.C.F.°	C.A. h.t.°°	
Tailles d'entreprises pour l'ensemble du secteur			
6 à 49 personnes .....	0,86	0,45	
200 à 499 personnes .....	0,83	0,54	
1 000 à 1 599 personnes .....	0,89	0,49	
2 000 et plus .....	0,77	0,42	
Ensemble .....	0,81	0,46	
Sous-secteurs, toutes tailles d'entreprises			
Construction de bâtiments de guerre .....	0,84	0,32	25 700
Construction de navires de commerce .....	0,77	0,42	31 200
Construction d'autres bateaux .....	0,78	0,32	
Réparation de navires.....	0,86	0,56	

° Valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs    °° Chiffre d'affaires hors taxes  
Source : INSEE

La construction navale, en Normandie, en 1970

	Nombre d'établissements	Salariés rémunérés	Masse salariale brute (milliers de F)
NAE 252 : Construction en acier (+ arsenaux) .....	11	8 013	107 264
NAE 253 : Construction en bois (1) .	19	206	2 060
NAE 255 : Réparation .....	34	4 643	59 340
NAE 256 : Diverses activités (2) ...	50	3 062	25 408
Total .....	114	15 924	194 072

(1) Pour la pêche et la plaisance (y compris fabrication en plastique)  
(2) Moteurs, équipements de bord, appareils de navigation, accessoires d'armement, entreprises de peinture de navires, voilerie et gréement  
Source : états fiscaux 24.60, région de Normandie

## LES INDUSTRIES SUR L'EAU

---

### A - LES RAFFINERIES ET INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU PETROLE

#### 1°) Sources

- Comité Professionnel du Pétrole
- Etude B.I.P.E. sur les perspectives de développement des industries littorales de la région du Havre

#### 2°) Valeur de la statistique

Grâce à l'annuaire statistique du Comité Professionnel du Pétrole, nous avons pu obtenir, en ce qui concerne les raffineries, une information exhaustive sur les capacités de traitement par unité de production suivant leur localisation, ainsi que la répartition des quantités traitées par produit. Enfin, les prix de vente par produits étaient indiqués au 1er janvier 1971, à partir desquels a pu être calculé le prix de reprise en raffinerie de chacun des produits.

En ce qui concerne les steam-cracking et les usines de transformation des matières plastiques, une étude du B.I.P.E. sur les perspectives de développement des industries littorales dans la région du Havre nous indique la capacité de production de ces unités. Les prix d'achat des matières premières utilisées (prix du pétrole importé, prix d'achat du naphta et de l'éthylène), par manque d'indications officielles précises, restent indicatifs, et il conviendra surtout ici de retenir l'ordre de grandeur des résultats obtenus.

3°) Mode d'exploitation des informations disponiblesa) Le raffinage

L'accès aux comptes d'exploitation des différentes unités de production étant interdit, la valeur ajoutée par le raffinage en Normandie a été assimilée au coût d'exploitation, soit le coût de production déduction faite du prix d'achat de la matière première.

Le coût de production d'une tonne de produit raffiné, équivalent du coût de traitement d'une tonne de pétrole brut, est obtenu d'après la répartition en pourcentage des produits traités par unité de production en fonction des prix de reprise en raffinerie de chaque produit traité.

	Structure de la production (en %)	Prix de reprise en raffinerie (en francs/tonne)	Coût de production d'1 tonne de pétrole raffiné par produit (en francs/tonne)
Supercarburant .....	9,9	207,1	20,5
Carburant auto .....	3,4	252,0	8,6
Gas-oil moteur .....	10,0	162,3	16,2
Fuel domestique .....	27,8	168,3	46,8
Fuel léger spécial ....	2,5	146,3	3,7
Fuel lourd .....	29,1	144,0	41,9
Total .....	82,7		137,7

Sachant le coût de production d'une tonne de pétrole raffiné, on déduit le prix du pétrole importé évalué à 93 F la tonne en 1970 et on obtient le coût d'exploitation d'une tonne de pétrole traité, soit 44,70 F.

Compte tenu du fait qu'on ne prend en considération que 82,7 % des produits extraits, faute d'informations sur les prix de vente des autres produits, et sachant que ces produits non retenus sont essentiellement des produits chers, on majore le coût d'exploitation de la tonne de pétrole traité de 44,7 à 50 F la tonne.

On applique ce prix à la capacité de traitement des unités de raffinage (1) pour obtenir la valeur ajoutée par unité de production.

	Capacité de traitement des raffineries (en milliers de t)	Valeur ajoutée (en milliers de F)
Gonfreville .....	14 300	715 000
Port-Jérôme .....	7 200	360 000
Petit Couronne .....	9 200	460 000
Gravenchon .....	3 600	180 000
Total Normandie ...	34 300	1 715 000

#### b) Le steam cracking

La méthodologie employée suit les mêmes étapes que celle utilisée dans l'évaluation de la valeur ajoutée du raffinage.

Toutefois, les capacités de production des unités de steam cracking ne sont pas exprimées en quantité de matières premières comme dans le cas du raffinage, mais en quantité du principal produit traité, c'est-à-dire l'éthylène.

Pour obtenir la valeur ajoutée par le traitement d'une tonne de naphta (matière première utilisée), nous avons procédé de la manière suivante :

- calcul du coût de l'ensemble de la production des unités de transformation d'après la structure type des productions d'une unité de steam cracking (2) ;

- de ce coût de production on retire le prix d'achat total de la matière première calculé d'après son coefficient d'utilisation (soit 1,37 tonne de naphta pour une tonne de produit transformé) et en fonction du prix d'achat d'une tonne de naphta évalué à 125 F en 1970.

On obtient donc la valeur ajoutée totale de l'ensemble des productions que l'on traduit en valeur ajoutée exprimée en tonne d'éthylène correspondant à l'unité des capacités de production du steam cracking.

(1) Dans ce secteur de l'industrie, on estime que les unités de traitement travaillent à pleine capacité.

(2) Outre l'éthylène, les produits transformés à partir du naphta dans une unité de steam cracking sont : le propylène, la coupe C 4 et les essences.

La valeur ajoutée ainsi exprimée en tonne d'éthylène est de 450 F. Toutefois, la valeur ainsi obtenue semble un peu surestimée, c'est pourquoi nous retenons une valeur moyenne de 400 F la tonne.

Nous appliquons cette valeur ajoutée moyenne à la capacité totale des unités de steam cracking exprimée en éthylène que l'on répartit entre les différentes unités de production.

	Capacité de production des unités de steam cracking (en tonnes)	Valeur ajoutée (en milliers de F)
Gonfreville .....	100 000	40 000
Port-Jérôme .....	200 000	80 000
Total .....	300 000	120 000

#### c) Les usines de matières plastiques

Les informations recueillies permettent de dire que dans le coût de production du polyéthylène, la matière première (éthylène) et la transformation entrent à parts sensiblement égales.

En 1970, le prix d'achat de l'éthylène était estimé à environ 100 dollars la tonne, soit 500 F, chiffre que nous retiendrons comme valeur ajoutée par tonne de polyéthylène produite.

On applique ce prix à la capacité de production des usines de matières plastiques retenue pour obtenir la valeur ajoutée par unité de production.

	Capacité de production de polyéthylène (en tonnes)	Valeur ajoutée (en milliers de F)
Gonfreville .....	15 000	7 500
Port-Jérôme .....	100 000	50 000
Total .....	115 000	57 500

Les activités allant plus loin dans la transformation des matières plastiques, à localisation littorale moins directe, n'ont pas été retenues.

L'ensemble des valeurs ainsi calculées est exprimé hors taxes, la taxe à la valeur ajoutée étant récupérable à la vente sur ces produits.

## B - LES INDUSTRIES LOURDES PORTUAIRES

### 1°) Sources

- Annuaires et répertoires des industries fournis par les Chambres de Commerce et d'Industrie pour 1970
- INSEE et ministère du Développement Industriel et Scientifique : Enquête annuelle d'entreprise par secteurs d'activités en 1970
- INSEE : états fiscaux 24.60

### 2°) Valeur de la statistique

Le problème a consisté ici à isoler les activités à localisation directement maritime. Pour cela, nous avons utilisé les annuaires faits par les Chambres de Commerce et d'Industrie qui donnent sur les activités précises et les effectifs des entreprises des renseignements exhaustifs. Nous avons retenu ainsi un certain nombre d'entreprises déclarées sous différents numéros d'activité économique, que nous avons ensuite regroupées par secteurs.

L'Enquête annuelle d'entreprise nous a fourni pour chaque activité retenue un coefficient de gestion considéré comme représentatif par l'INSEE.

Les états fiscaux 24.60 nous ont servi à calculer les frais de personnel moyens annuels par salarié dans chaque branche.

D'après les Chambres de Commerce et d'Industrie elles-mêmes, les annuaires consultés, s'ils ne regroupent pas la totalité des entreprises de la région, sont malgré tout représentatifs de l'activité globale et des principales orientations, et peuvent être utilisés comme base pour nos recherches.

Année 1970

	Salaire moyen annuel <sup>°</sup> (en milliers de francs)	Frais de gestion/ V.A.B.C.F. <sup>°°</sup>	Taux de TVA (en %)	Effectifs retenus (nombre de salariés)	Frais de per- sonnel cor- respondants (1)	V.A.B.C.F. (en milliers de francs)	Valeur ajoutée ttc (en milliers de francs)
NAE 353 : fabrication d'engrais phosphatés .....	17,8	0,70	7,5	3 047	69 965	99 950	107 446
NAE 162 : sidérurgie .....	15,9	0,79	20,0	5 850	119 990	151 886	182 263
NAE 173 : traitement du nickel	14,3	0,63	20,0	360	6 640	10 540	12 648
NAE 202 } divers grosse mécani-	12,1	0,80	20,0	2 353	37 477	47 953	57 543
NAE 211 } que (2) .....	12,7	0,76	20,0				
NAE 220 } .....	10,8	0,83	20,0				
NAE 325 : cimenteries (3).....	16,0	0,49	20,0	1 270	26 213	53 495	64 194
				<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total .....				12 880	260 285	363 824	424 094

<sup>°</sup> Source : états fiscaux 24.60 de la région de Normandie (masse salariale/nombre de salariés)

<sup>°°</sup> Source : Enquêtes annuelles d'entreprises de l'INSEE et du MDIS

(1) En milliers de francs

(2) Construction d'appareils de levage portuaires, de cuves pour les hydrocarbures, etc.

(3) Le Havre et Caen

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Nous avons appliqué aux effectifs relevés dans les annuaires, pour les entreprises sélectionnées comme ayant une activité à localisation maritime, la masse salariale brute moyenne calculée à partir des états fiscaux 24.60 par numéro NAE (la totalité des entreprises déclarées à l'INSEE n'a pas été retenue, une sélection ayant été opérée en fonction de leur localisation, de leur production exacte et, éventuellement, de leurs importations de matières premières ou exportations de produits finis).

La masse salariale ainsi obtenue, majorée des cotisations patronales (+ 29 %), sert à calculer la valeur ajoutée brute au coût des facteurs en fonction des coefficients de gestion par activité relevés dans les enquêtes annuelles d'entreprises.

Pour obtenir la valeur ajoutée toutes taxes comprises, il ne reste plus qu'à majorer les résultats ainsi obtenus du taux propre à chaque activité (cf. tableau ci-contre).

## C - LES INDUSTRIES PORTUAIRES DE TRANSFORMATION

### 1°) Sources

- Annuaires et répertoires des industries fournis par les Chambres de Commerce et d'Industrie pour 1970
- INSEE et ministère du Développement Industriel et Scientifique : Enquêtes annuelles d'entreprises par secteurs d'activités en 1970
- INSEE : états fiscaux 24.60
- Centrale de bilans de la Banque de France

### 2°) Valeur de la statistique

Ce chapitre a été traité de la même façon que le précédent. Les industries retenues (et leurs effectifs) l'ont été à partir des annuaires des Chambres de Commerce et d'Industrie. Les coefficients de gestion ont été fournis par les enquêtes annuelles d'entreprises pour la plupart, et calculés à partir des données financières fournies par la Centrale de bilans de la Banque de France pour les autres.



Année 1970

	Salaire moyen annuel <sup>°</sup> (en milliers de francs)	Frais de gestion/ V.A.B.C.F. <sup>°°</sup>	Taux de TVA (en %)	Effectifs retenus (nombre de salariés)	Frais de per- sonnel cor- respondants (1)	V.A.B.C.F. (en milliers de francs)	Valeur ajoutée ttc (en milliers de francs)
NAE 456 : trituration de tourteaux .....	16,4	0,58 (2)	7,5	120	2 539	4 378	4 706
NAE 391 : trituration des grai- nes oléagineuses ....	12,5	0,78	7,5	164	2 645	3 391	3 645
NAE 454 } transformation et NAE 700 } conditionnement de } produits importés } (café, thé)	9,0 7,9	0,74 (2)	7,5	274	3 034	4 115	4 425
NAE 401 : stockage et travail des grains .....	13,8	0,86 (2)	7,5	172	3 061	3 559	3 826
NAE 531 } travail des bois im- NAE 532 } portés .....	9,5 9,6	0,75 0,78	17,6	1 523	18 820	24 326	28 607
NAE 542 } fabrication de papier NAE 544 } et pâtes à papier ...	20,7 15,2	0,49 0,70	20,0	3 102	76 376	144 945	173 934
				—	—	—	—
Total .....				5 355	106 475	184 714	219 143

° Source : états fiscaux 24.60 de la région de Normandie (masse salariale/nombre de salariés)

°° Source : Enquêtes annuelles d'entreprises de l'INSEE et du MDIS

(1) En milliers de francs

(2) Calcul B.I.P.E. d'après la Centrale des bilans de la Banque de France

Les états fiscaux 24.60 ont servi à calculer les frais de personnel moyens annuels par salariés dans chaque branche.

3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

La méthode reste en tout point la même que précédemment pour le calcul de la valeur ajoutée par les industries lourdes portuaires (cf. tableau ci-contre).

## LES ACTIVITES TERTIAIRES MARITIMES

---

### 1°) Sources

- Annuaires et répertoires des industries fournis par les Chambres de Commerce et d'Industrie pour 1970
- INSEE : états fiscaux 24,60

### 2°) Valeur de la statistique

En ce qui concerne les activités d'entrepôts et de stockage, la méthode retenue a été la même que pour les industries sur l'eau. Mais, en l'absence d'informations précises sur les coefficients de gestion imputables à ce type d'activité, nous retenons ici les salaires bruts, calculés d'après les informations fournies par les états fiscaux 24,60 pour la Normandie, majorés de 29 % (cotisation sociale patronale) pour obtenir les frais de personnel correspondants.

Pour les autres activités de services aux entreprises, les frais de personnel retenus sont calculés, en ce qui concerne le numéro NAE 671 (commissionnaires de transports non désignés ailleurs, commissionnaires de transports routiers), d'après les entreprises recensées comme étant effectivement à vocation maritime et pour les effectifs relevés dans ces établissements.

La totalité des entreprises déclarées dans les états fiscaux 24,60 pour les numéros NAE 672 (auxiliaires de transports maritimes et fluviaux), NAE 674 (entreprises de manutention) et NAE 844 (compagnies d'assurances maritimes) a été retenue. La masse salariale brute relevée a servi au calcul des frais de personnel correspondants, ces activités étant essentiellement développées en zone portuaire.

Activités d'entrepôts et de stockage

Année 1970

	Effectifs retenus (nombre de salariés)	Salaire moyen annuel (en milliers de francs)	Masse sala- riale brute (en milliers de francs)	Frais de per- sonnel cor- respondants (1)
NAE 731 : stockage de charbons & combustibles .....	75	12,1	908	1 171
NAE 732 : stockage de produits pétroliers .....	184	18,4	3 386	4 368
NAE 737 : stockage de bois imp.	1 260	12,7	16 002	20 643
NAE 676 : docks, entrepôts, divers	717	19,8	14 214	18 336
NAE 692 : commerce de gros et importations de fruits et légumes .....	914	9,7	8 866	11 437
Total .....	3 150		43 376	55 955

(1) En milliers de francs

Activités de services aux entreprises

Année 1970

	Salariés rémunérés	Masse sala- riale brute (en milliers de francs)	Frais de per- sonnel cor- respondants (1)
NAE 671 : commissionnaires de transports (2) ..	397	4 566	5 890
NAE 672 : auxiliaires de transports (3) .....	6 000	55 883	72 090
NAE 674 : entreprises de manutention .....	2 237	155 807	200 990
NAE 844 : compagnies d'assurances maritimes ...	37	912	1 177
Total .....	8 671	217 168	280 147

(1) En milliers de francs

(2) La totalité des effectifs déclarés à l'INSEE n'a pas été retenue (transports routiers)

(3) Courtiers, commissionnaires, transitaires, consignataires, agences maritimes, etc.

Source : Etats fiscaux 24.60

## LE TOURISME

---

### 1°) Sources

- Commissariat Général au Tourisme
- Délégations régionales au tourisme (Evreux, Saint-Lô, Caen)
- Syndicats d'Initiative
- Mission d'aménagement de Basse Normandie

### 2°) Valeur de la statistique

La fiabilité des informations statistiques est apparue inégale suivant les départements retenus et les types d'hébergements considérés. Cette inégalité résulte d'un niveau de recherche plus ou moins avancé des différents centres régionaux. En particulier, la Basse Normandie, dont les travaux de recherche pour l'aménagement du littoral sont en cours, offre des données statistiques plus complètes et plus fiables que celles qui ont pu être recueillies pour la Haute Normandie.

### 3°) Mode d'exploitation des informations disponibles

Connaissant le nombre de séjours touristiques effectués dans les 5 départements normands, nous déduisons tout d'abord la part de la fréquentation par type d'hébergement imputable aux départements de l'Orne et de l'Eure considérés comme départements intérieurs sans façade littorale.

Nous obtenons ainsi pour les 3 départements littoraux (Seine Maritime, Calvados et Manche) une répartition de la fréquentation totale par type d'hébergement. Nous calculons ensuite la part de la fréquentation littorale pour l'ensemble de ces 3 départements en appliquant les pourcentages indiqués par les Délégations régionales au tourisme pour chaque type d'hébergement.

Estimation de la fréquentation touristique littorale en Normandie				
Année 1970				
en nuitées				
	Fréquentation totale Normandie	Fréquentation 3 départements littoraux	Part de la fré- quentation littorale (en %)	Fréquentation littorale
Hôtels ou pensions ..	1 821 663	1 450 000	65,0	942 000
Locations meublées ..	1 962 000	1 800 000	80,0	1 440 000
Résidence secondaire	13 320 000	7 410 000	76,0	5 634 000
Chez parents ou amis	8 500 000	5 350 000	40,0	2 140 000
Camping .....	2 225 099	1 920 000	85,0	1 630 000
Autres modes .....	400 000	400 000	80,0	320 000
<b>Total .....</b>	<b>28 228 762</b>	<b>18 330 000</b>		<b>12 106 000</b>

Nous en déduisons la fréquentation touristique littorale normande par type d'hébergement, à laquelle nous appliquons le taux moyen de dépenses journalières correspondant aux différents types d'hébergement. Nous obtenons ainsi le montant des dépenses directes totales de tourisme littoral.

Nous isolons la part du tourisme attribuée aux personnes résidant habituellement en Normandie qui compte peu de dépenses nouvelles pour l'économie normande, dans la mesure où il n'y a pas de déplacement géographique des consommateurs, et nous calculons les dépenses totales du tourisme local d'après les dépenses journalières par type d'hébergement effectuées par ces touristes en fonction de leur fréquentation.

Estimation du tourisme local par type d'hébergement			
en milliers de nuitées			
	Fréquentation littorale totale	Part de la fréquentation locale (en %)	Fréquentation locale totale
Hôtels ou pensions ..	942	2,0	19
Locations meublées ..	1 440	10,0	144
Résidence secondaire	5 634	18,6	1 050
Chez parents ou amis	2 140	12,0	257
Camping .....	1 630	35,0	571
Autres modes .....	320	0	-
Total .....	12 106		2 041

Enfin, sont également déduites les dépenses de résidences qui semblent imputables à la thalassothérapie, soit 2 millions de francs.

Déductions faites des dépenses de résidences imputables à la thalassothérapie et de celles des touristes résidant habituellement en Normandie, la dépense directe des touristes extérieurs à la Normandie et séjournant en zone littorale serait de 220,2 millions de francs.

En outre, il faut noter dans le département du Calvados une part non négligeable de tourisme de congrès. En effet, en 1970, 31 congrès, dont quatre étrangers, ont eu lieu à Deauville qui ont amené, dans ce centre, 5 785 congressistes entraînant une fréquentation de 22 735 nuitées.

Les dépenses directes (hôtel et restauration) des congressistes sont évaluées, en moyenne, à 102 F par jour. Nous en déduisons le montant total des dépenses imputables au tourisme de congrès en 1970 en Normandie, soit 2,3 millions de francs.

Valeur ajoutée en France  
par les branches d'activités économiques

Année 1970

en % de la P.I.B.

Agriculture .....	6,9
Industries agricoles et alimentaires .....	5,7
Energie .....	6,7
Matériaux de construction et verre .....	1,9
Sidérurgie .....	1,9
Métaux non ferreux .....	0,6
Première transformation des métaux .....	2,9
Construction mécanique .....	6,0
Construction électrique .....	2,0
Automobile .....	2,1
Construction navale, aéronautique et armement	0,7
Chimie .....	3,0
Textiles .....	2,2
Habillement .....	0,9
Cuirs .....	0,5
Bois .....	1,5
Papiers et cartons .....	1,2
Edition .....	1,3
Industries diverses .....	1,2
Bâtiment et travaux publics .....	11,6
Transports et télécommunications .....	5,9
Services .....	20,9
Commerces .....	12,4

Source : Rapport sur les Comptes de la Nation (I.N.S.E.E.)